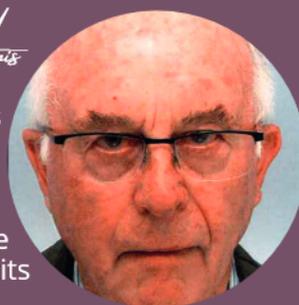


Sommaire

Le mot du maire	1
Commune	2-21
Communauté de Commune	22-23
Vie Sociale	24 à 26
Bibliothèque	27
Plan de Commune	28-29
Plan de Randonnées	30
Associations	31-37
Histoire	38-55
Temps forts 2023	56
Mot du Député	56
Le Central Café	57

Le Mot du Maire

Ruffignolaises, Ruffignolais, Chers Amis



Comme le veut la tradition, je vous adresse ainsi qu'à tous vos proches en mon nom et au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs voeux.

Que cette nouvelle année soit pleine de sérénité, de paix, de santé, de petits plaisirs et de grandes joies.

Je souhaite également que tous les projets communaux puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles pour les Ruffignolais et le dynamisme de notre commune, ainsi que la Bienvenue aux nouveaux habitants.

Le bulletin municipal permet de faire le point sur les actions menées en 2022 et celles prévues pour l'année nouvelle.

En investissement sur l'année écoulée :

- La réfection de la route de la Tressais - Chesnaie - Bretais
- Le remplacement des projecteurs d'éclairage des terrains de foot.

En fonctionnement :

- 6 tonnes de PAT dans l'entretien des routes
- 36m de buses diamètre 400 pour l'évacuation des eaux pluviales dans le bas du Bourg, rue du Muguet.
- la suppression des sapins devenus trop encombrant le long du mur du cimetière
- le débroussaillage et l'élagage des chemins communaux, ainsi que le curage des fossés.

Autres grands projets de ce mandat :

Nous avons également annoncé la poursuite des travaux de sécurisation de nos entrées de Bourg, Rue des Vergers et Rue du Muguet; espérons que la réalisation se fera ainsi que l'étude du futur local du commerce Place de l'Eglise et la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Enfin pour terminer et avant de démissionner du Conseil Municipal prévu au mois de Mai prochain pour des raisons de santé. Je voudrais remercier mes adjoints et conseillers municipaux avec qui j'ai travaillé depuis 2008.

Mes remerciements vont également au personnel communal pour les tâches effectuées au quotidien au service de la population.

De même, je remercie les bénévoles du monde associatif pour l'organisation des manifestations ainsi que Monsieur Michel BONNIER pour toutes ses participations dans les bulletins municipaux.

Je vous réitère à tous mes voeux les plus chers pour 2023.

Louis Simoneau



HÔTEL DE VILLE

13 Rue des Jonquilles, 44660 Ruffigné • Téléphone : 02 40 28 82 52 • Fax : 02 40 28 71 10

E-mail : mairie.ruffigne@wanadoo.fr • [f](#) Mairie de Ruffigné

Site internet: <https://www.mairiederuffigne.fr>

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Le jeudi : de 09h00 à 12h00
- Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le Conseil Municipal



SIMONEAU LOUIS

- TITULAIRE ATLANTIC'EAU (COLLÈGE ÉLECTORAL CHÂTEAUBRIANT D'ERVAL) ATLANTIC'EAU (COMMISSION TERRITORIALE PAYS DE LA MÉE) ET SYDELA

MAIRE



1ÈRE ADJOINTE

BONNIER ANITA

- REPRÉSENTANTE A.C.P.M. ASSOCIATION ET CHANTIERS DU PAYS DE LA MÉE



2ÈME ADJOINTE

TRULLEMANS ANNE-MARIE

- REPRÉSENTANTE OPASS (AIDES SOIGNANTES) ET SSIAD SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (INFIRMIÈRES)



3ÈME ADJOINTE

PESLERBE DIDIER

- TITULAIRE SYDELA ET SYNDICAT DU BASSIN DU SEMNON REPRÉSENTANT POLLENIZ
- SUPPLÉANT ATLANTIC'EAU (COMMISSION TERRITORIALE PAYS DE LA MÉE)



1ÈRE ADJOINTE

DOUSSET FRANÇOIS

- SUPPLÉANT ATLANTIC'EAU (COLLÈGE ÉLECTORAL CHÂTEAUBRIANT D'ERVAL)
- CONSEILLER



2ÈME ADJOINTE

GICQUEL KEVIN

- CONSEILLER



3ÈME ADJOINTE

JUGUIN DAVID

- SUPPLÉANT SYDELA ET SYNDICAT DU BASSIN DU SEMNON
- REPRÉSENTANT SCDI (SYNDICAT CHÈRE DON ISAC)
- CONSEILLER



1ÈRE ADJOINTE

MISERIAUD JULIAN

- SUPPLÉANT SYDELA
- CONSEILLER



2ÈME ADJOINTE

MOREL PAMELA

- CONSEILLÈRE



3ÈME ADJOINTE

POUESSEL GAËTAN

- REPRÉSENTANT O.I.S.
- CONSEILLER



1ÈRE ADJOINTE

ROBERT FRÉDÉRIC

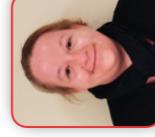
- CONSEILLER



2ÈME ADJOINTE

ROBERT LAURENCE

- CONSEILLÈRE



3ÈME ADJOINTE

SHELL LAURE

- REPRÉSENTANTE O.I.S.
- CONSEILLÈRE

Les Commissions Municipales

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : BONNIER Anita, PESLERBE Didier, JUGUIN David

Suppléants : POUESSEL Gaëtan, DOUSSET François, ROBERT Frédéric

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

TRULLEMANS ANNE-MARIE

ROBERT LAURENCE

RENOU LAETITIA

SHELL LAURE

QUINIO LORENZO

(Désignation de membres extérieurs Délibération du 9/09/2020)

BOISSEAU SERGE

CHAUVIN NICOLE

NICLOT VERONIQUE

COMMISSION VOIRIE RÉSEAUX ET AFFAIRES AGRICOLES

(AMÉNAGEMENT DU BOURG + ANITA BONNIER)

PESLERBE DIDIER

JUGUIN DAVID

MISERIAUD JULIAN

ROBERT FRÉDÉRIC

DOUSSET FRANCOIS

COMMISSION COMMUNICATION & ANIMATION SPORT

BONNIER ANITA

GICQUEL KEVIN

DOUSSET FRANCOIS

SHELL LAURE

ROBERT LAURENCE

POUESSEL GAETAN

TRULLEMANS ANNE-MARIE

COMMISSION ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE

ROBERT LAURENCE

SHELL LAURE

TRULLEMANS ANNE-MARIE

RENOU LAETITIA

MOREL PAMELA

DOUSSET FRANÇOIS

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

JUGUIN DAVID

POUESSEL GAËTAN

PESLERBE DIDIER

BONNIER ANITA

ROBERT FRÉDÉRIC

COMMISSION FINANCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BONNIER ANITA

MOREL PAMELA

SHELL LAURE

TRULLEMANS ANNE-MARIE

ROBERT LAURENCE

COMMISSION BÂTIMENTS ACCESSIBILITÉ ENERGIE

BONNIER ANITA

GICQUEL KEVIN

ROBERT FRÉDÉRIC

PESLERBE DIDIER

MISERIAUD JULIAN

Le Personnel

SECRETÉRIE DE MAIRIE



MME ISABELLE COLLIN
(35/35)
TITULAIRE
Finances, Secrétariat général
Ressources humaines

SERVICE ADMINISTRATIF



MME LYDIA MARCHAND
(17.5/35)
ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Accueil, Urbanisme, État-civil

SERVICE TECHNIQUE



MR PATRICK LEROY
(35/35)
Adjoint Technique Principal 1^{er} classe
TITULAIRE
Agent Polyvalent



MR ROMAIN CHATELAIN
(35/35)
Adjoint Technique
TITULAIRE
Agent Polyvalent

SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES LOCAUX



MME GUISLAINE GOBIN
(31.70/35)
Adjoint Technique
Principal 2^{ème} classe
TITULAIRE
ATSEM +
Accueil Périscolaire



MME MARYLÈNE ROBERT
(35/35)
Adjoint Technique
TITULAIRE
Restauration Scolaire +
Entretien des bâtiments



TARIFS PHOTOCOPIE :

Photocopie Noir et Blanc :
A4 - 0,20€ ; A3 - 0,30€
Photocopie Couleur :
A4 - 0,40€ ; A3 - 0,60€
Pour les associations :
0,20€ pour tous les formats

TARIFS LOCATION TABLES ET BANCs :

Pour 1 table : 1,50€
Pour 1 banc : 0,80€

CONTACT LOCAL VOIRIE :

20 rue des Vergers
02 40 28 81 31
06 42 88 55 56



MME CÉLINE PESLERBE
Aide à la restauration
+ Entretien des
Bâtiments

Etat Civil - 2021-2022

NAISSANCES

VALIN Malone
11/01/2022 à Châteaubriant
10 Rue de la Chauvinais
à Ruffigné

GESLIN Naël
26/03/2022 à Châteaubriant
7 Rue des Lilas
à Ruffigné

GAUTREAU Vahyntaë
10/04/2022 à Rennes
La Chesnaie
à Ruffigné

LÉAUTÉ Maylonn
12/05/2022 à Châteaubriant
Le Bourgneuf
à Ruffigné

AUDIC ROUSSEL Laura
12/05/2022 à Nantes
Le Pintotais
à Ruffigné

KABEYA Nélia
05/09/2022 à Châteaubriant
5 Place de l'Eglise
à Ruffigné

MARIAGE HORS COMMUNE

PARAT Cécile et DEGOIS Alain
Le 10/11/2022
La Forgerais à Ruffigné

MARIAGE

MANSAT Maureen et ROLLAND Quentin
Le 26/03/2022
15 Rue de Primevères
à Ruffigné

NAUD Laurène et SILVERT Fabien
Le 25/06/2022
La Haute Morais
à Ruffigné

PEDUZZI Aiyssa et DELMARRE Jérémy
Le 02/07/2022
5 Rue des Vergers
à Ruffigné

PACS

BOUJET Camille et SMITH Marc
Le 06/05/2022
Le Bourgneuf à Ruffigné

DÉCÈS

DEMOINERET Patrick
66 ans Le 31/12/2021
à Nantes

SAFFRAY Georgette
91 ans Le 17/02/2022
à Châteaubriant

LODÉ Denise veuve AMOUREAU
92 ans Le 30/03/2022
à Châteaubriant

POURIAS Michel
79 ans Le 28/04/2022
à Nozay

DÉCÈS DE PERSONNES NÉES À RUFFIGNÉ ET N'HABITANT PLUS LA COMMUNE

GRANDIÈRE Marie épouse VIGNERON
83 ans Le 16/01/2022
à Châteaubriant

GADSAUDES Joseph
94 ans Le 25/02/2022
à Bain de Bretagne

GRANDIÈRE François
98 ans Le 11/03/2022
à Bain de Bretagne

BOULET Gabrielle veuve FAUCHEUX
101 ans Le 09/04/2022
à Rougé

CHOUIN thérèse épouse LODÉ
91 ans Le 17/04/2022
à Châteaubriant

RABU Francis
86 ans Le 02/05/2022
à Benjun (06)

BOUCHER André
80 ans Le 31/05/2022
à Derval

BOUCHER Roger
82 ans Le 10/06/2022
à Châteaubriant

CHAUVIN Marcel
90 ans Le 15/06/2022
à Châteaubriant

CHAUVIN Jean
89 ans Le 13/08/2022
à Le Vieux-Cérier (16)

POURIAS Roger
86 ans Le 30/09/2022
à Châteaubriant

BOULET Solange épouse LEFEUVRE
95 ans Le 07/10/2022
à Gesté (49)

LETORT André
85 ans Le 09/10/2022
à St-Laurent-du-Var (06)

CHATELAIN Jean
76 ans Le 07/11/2022
à Châteaubriant

FONTAINE Joël
69 ans Le 21/11/2022
à Contres (41)

AUTRES PERSONNES INHUMÉES À RUFFIGNÉ

AMPROUX Solange épouse PESLERBE
82 ans Le 09/12/2022 à Châteaubriant
1 rue de la Fontaine à Rougé

La Salle



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% arrondis, les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2023, comme ci-dessous:

ARRHES COMMUNE DE RUFFIGNE	500 €	50 % du montant de la location
PETITE SALLE sans le bar 64 m²	LES DEUX 360 m²	
50 à 60 personnes	290 personnes	350 personnes
154	357	480
PARTICULIERS et ASSOCIATIONS de la commune Repas, banquet (ex : grillades, choucroute, etc...), mariage, avec ou sans bal		
Vin d'honneur, Assemblée générale avec repas même froid, spectacle d'école entrées gratuites, réunions entrées gratuites y compris réunions politiques, réunion de famille (suite à obsèques)		
Exposition, braderie, loto, théâtre, jeu de cartes, réunion entrées payantes	54	108
Bals, soirées dansantes, thé dansant	245	307
Repas du Club bel automne	25	---
Entraînement sportif, de danse ou de théâtre, spectacle pour école pendant le temps scolaire, spectacle de Noël organisé par l'APER		
Assemblée générale sans repas	gratuit	gratuit
PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS COMMUNE Repas, banquet (ex : grillades, choucroute, etc...), avec ou sans bal, mariage		
Vin d'honneur, spectacle d'école entrées gratuites, assemblée générale, réunions entrées gratuites y compris réunions politiques, réunion de famille (suite à obsèques)	214	500
Exposition, braderie, loto, théâtre, jeu de cartes, réunion entrées payantes	71	152
Bals, soirées dansantes, thé dansant	79	169
	---	342

- L'état des lieux d'entrée aura lieu à 16h le vendredi et l'état des lieux de sortie dès 9h le lundi matin
- Les utilisateurs devront signer au secrétariat de mairie un titre de réservation préalable à la manifestation pour officialiser la réservation,
- Les utilisateurs sont informés de l'installation de caméra de vidéo protection,
- Lors d'une location de la même salle par la même personne sur deux journées consécutives, le tarif à compter de la deuxième journée est fixé à 50 % du prix de la location du 1er jour,
- Les utilisateurs ne pourront pas manger dans la salle le lendemain d'une manifestation ; pour se faire, ils devront louer la salle une deuxième journée. De la même façon, le conseil refuse la location des salles (grande et petite) le même week-end à deux locataires différents,
- Pour les associations de la commune uniquement, gratuitement de la salle pour l'organisation du second événement dans l'année civile dans l'ordre chronologique de l'événement,
- Le lavage de la vaisselle et des verres se fait obligatoirement par les utilisateurs, ainsi que le ménage ; balayage de tous les locaux, le passage de la serpillière en cas de tâches au sol, le vidage des poubelles, le nettoyage des chaises,
- Ne pas oublier d'éteindre les éclairages du parking,
- Le bar ne se loue pas seul et jamais avec la petite salle,
- Des arrhes seront demandés à la réservation et encaissés. Les associations de la commune de Ruffigné en seront dispensées, exceptionnellement en raison de la crise sanitaire COVID19 le conseil municipal acceptera le remboursement des sommes payées,
- Les utilisateurs sont invités à régler les sommes dues par prélèvement automatique sur leur compte bancaire,
- La location de la vaisselle est comprise dans le prix de location de la salle. Les utilisateurs devront préciser s'ils ont besoin des verres « spécial cérémonie ou vin d'honneur ». La vaisselle cassée sera facturée en supplément au tarif indiqué ci-dessous et mis à jour selon le prix d'achat de la vaisselle et du matériel de remplacement :

La Salle

Tarifs Cimetière de Ruffigné

- Concessions temporaires
2 places :
15 ans : 65 € / 30 ans : 130 €
- Concessions temporaires
3 places :
15 ans : 100 € / 30 ans : 160 €

Tarifs des Caves-Urnes et Columbarium

- Caves-urnes temporaires :
15 ans : 65 € / 30 ans : 130 €

Emplacement dans le Columbarium

- Case simple :
15 ans : 310 € / 30 ans : 620 €
- Case double :
15 ans : 460 € / 30 ans : 920 €

Tarifs pour la pose d'une plaque sur la colonne du souvenir

- La plaque : 65€



VAISSELLE	STOCK	PRIX	EXTINCTEUR CO2	STOCK	PRIX	GRANDE SALLE	STOCK	PRIX
ASSIETTE PLATE	113	1.20€	PLAN DEVAUCATION	1	72.00€	ENCENTE	1	652.30€
ASSIETTE CREUSE	327	1.00€	RIDEAUX DE PORTE	2	30.00€	RIDEAU DE PORTE	4	100.00€
ASSIETTE A DESSERT	150	0.80€	MANIVELLE STORE	1	50.00€	RIDEAU DE PODOUM	3	64.80€
CUILLERE A CAFÉ	201	0.60€	SEAU SERPILLAGE JAUNE ET BALAI	1	10.00€	RIDEAU DE SCENE	6	-
CUILLERE A SOUPE	109	0.60€	CUISON	STOCK	PRIX	BAR	STOCK	PRIX
COUTEAU	400	0.60€	PLAT ALU (GRAND)	1	59.00€	RIDEAU DE SCENE	6	-
FOURCHETTE	702	0.60€	PLAT ALU (PETIT)	3	26.00€	RIDEAU DE SCENE	6	-
TASSE A CAFÉ	45	1.00€	PLAT GASTRO (GRAND)	1	12.00€	MANIVELLE STORE	6	50.00€
SOUCOUPE A CAFÉ	156	0.80€	PLAT GASTRO (MOYEN)	3	10.00€	MANIVELLE STORE	6	50.00€
VERRE A PIED - 8 cl	185	0.80€	PLAT GASTRO (PETIT)	1	9.00€	BAR	STOCK	PRIX
VERRE A PIED - 15 cl	114	0.80€	COUVERCLE PLAT	0	8.50€	POUBELLE-COU-VERCLE	2+0	15.00€
VERRE A PIED - 17 cl	142	0.80€	FATOUT (GRAND)	1	70.00€	BALAI (120 CM)	2	21.00€
VERRE - 19 cl	133	0.80€	FATOUT (PETIT)	2	50.00€	TAPIS	1	30.00€
PLAT OVALE EN VERRE	1	6.00€	PORTE-MANTEAUX	2	0.00€	PORTE-MANTEAUX	2	0.00€
PLAT OVALE ARCO PAL	3	8.00€	TAPIS	1	30.00€	DORTOIR	STOCK	PRIX
PLAT PLAT ARCO PAL	4	10.00€	EXTINCTEUR EAU	1	64.80€	TABLE 160 CM	1	100€
PLAT CREUX ARCO PAL	9	9.00€	TABLE BLANCHE	9	100€	POUBELLE (MOYENNE)	1	15.00€
RAVIER ARCO PAL	21	0.80€	TABLE MARRON/JAUNE	1	100€	RANGEMENT MOBILIER	STOCK	PRIX
PETIT SALADIER	2	6.00€	CHASSE HAUTE ENFANT	12	50.00€	TABLE PLIANTE 160	18+18	192€
SALADIER MOYEN ARCO PAL	10	2.00€	CHASSES	50	18.00€	RALLONGE	12	20.00€
SALADIER GRAND ARCO PAL	5	3.00€	TELEPHONE	1	60.00€	CHAISE (vanolise Discourt Collectivité 2013)	327	18.00€
PICHET OU CARAFE (plastique)	12	4.00€	CUISINE (ENTREE)	STOCK	PRIX	CHARIOT CHAISE	2	</
PICHET OU CARAFE (verre)	2	2.00€	TELEPHONE (Lecteur 2019)	1	60.00€	CHARIOT TABLE	4	/
LOUCHE	6	5.00€	EXTINCTEUR CO2	1	72.00€	CHARIOT TAPIS	1	/
TIRE BOUCHONS	3	0.00€	COUVERTURE INCENDIE	1	30.00€	CHARIOT RAL- GYM	1	</
CUILLERE EN BOIS	1	2.00€	CHARIOT SERVICE	1	/	CHARIOT RAL- LONGE TABLE	STOCK	PRIX
COUTEAU A PAIN	2	3.00€	CUISINE (LAVERIE)	STOCK	PRIX	TABLE MIVAGE * CABLES (Aubin d'son 2018)	0	297.65€
COUTEAU DE CUISINE	1	27€	POUBELLE (GRANDE)	1	20.00€	MICRO SANS FIL	2	90.00€
FOUJET	1	5.00€	PANIERA VAISSELLE	8	30.00€	CHARGEUR MICRO TELECOMMANDE	1	152.40€
ECUMOIR INOX	1	4.00€	GODET A COUVERT	9	2.50 €	RETROPROJECTEUR	1	70.00€
PELLE A FOUR	3	7.70€	TABLER BLANC	1	8.00 €	PUPITRE	1	</
PLATEAU DE SERVICE	10	6.60€	CUISINE (RANGEMENT)	STOCK	PRIX	RALLONGE 3 METRE AUDIO (disponible à la main)	1	20.00€
COUVERCLE FATOUT	2	10.00€	RACLETTE	2	19.00€	SUPPORT PORTE-MANTEAU	1	30.00€
CASSEROLE PER	5	20.00€	BALAI	2	21.00€	WC DOUCHE	STOCK	PRIX
VAISSELLE MARIAGE	STOCK	PRIX	BALAI BRASSE	1	12.60€	POUBELLE (MOYENNE)	1	15.00€
ASSIETTE (GRANDE)	233	2.50 €	BALAI A SCEAUX	1	50.00€	POUBELLE (PETITE)	1	10.00€
ASSIETTE (DESSERT)	230	1.60 €	BALAI A FRANGE	1	19.00€	RACLETTE	1	10.00€
TASSE	327	1.30 €	PELLE A POUSSIERE ET BALAYETTE	1	6.00 €	BROSSE WC	1	2.00€
PLATEAUX	48	4.00€	POUBELLE (PETITE)	1	10.00€	ABATTANT WC	1	20.00€
FOURCHETTE	160	0.60€	ABATTANT WC	1	20.00€	CLÉ REMISE	STOCK	PRIX
CUILLERE (PETITE)	148	0.60€	REFRIGERATEUR	STOCK	PRIX	PETITE SALLE	2-2	10.00€
POUBELLE (GRANDE)	2	20.00€	GRILLE INOX	3	15.00€	GRANDE SALLE	2-2	10.00€
POUBELLE (PETITE)	4	10.00€	PLAT VIOLET	2	6.00 €	EXTINCTEUR eau pulvérisée	64.80€	
BROSSE WC	5	2.00€	CHARIOT SERVICE	1	19.00€	EXTINCTEUR neige carbonique	72.00€	
ABATTANT WC	4	20.00€	FOUR ELECTRIQUE	STOCK	PRIX	MICRO-ONDE ELSAT ZBL (Lecteur 2019)	1	60.00€
MIROIR	4	50.00€	GRILLE	6	18.00€	CLOCHE MICRO TEUR FRIGELUX (Lecteur 2019)	1	1.50€
HALL D'ENTREE	STOCK	PRIX	FOUR GAZ	STOCK	PRIX	MINI CONGELATEUR FRIGELUX	1	132.00€
TAPIS	1	30.00€	GRILLE	2	15.00€	DEFIBRILLATEUR PHILIPS (2011)	1	1472.29€
SUPPORT PORTE-MANTEAU	1	30.00€	MOUFLES ISOLANTES	2	21.00€			

LISTE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DP	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur - Nom	Terrain - Adresse1
DP4414822C2006	17/07/2022	25/11/2022	OCTROI	ECO HABITAT ENERGIE	BOURGNEUF
DP4414822C2005	15/05/2022	11/07/2022	OCTROI	M. et Mme LADERRIERE Jacky	LA HAUTE VILLE
DP4414822C2004	04/05/2022	03/06/2022	ANNULLATION	M. BIRET Léandre	la haute chaine
DP4414822C2003	03/02/2022	11/03/2022	ANNULLATION	M. JACQUES Michel	I'Entrehaie
DP4414822C2002	31/01/2022	28/02/2022	OCTROI	OPEN ENERGIE	11 rue du Clos Fleuri
DP4414822C2001	21/01/2022	09/06/2022	REJET TACITE	M. MIGNOT Jean-Claude	2 Rue des Primevères

PERMIS DE CONSTRUIRE

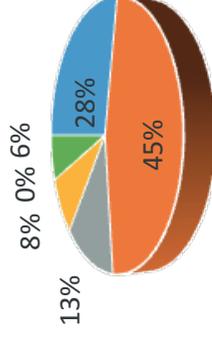
N° PC / PCMI	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur - Nom	Terrain - Adresse1
PC4414822C1007	01/12/2022			EARL CIMO	La Guiberdais
PC4414822C1006	02/11/2022	08/12/2022	OCTROI	M. ROBERT Olivier	17 Rue des Jonquilles
PC4414822C1005	24/10/2022	30/12/2022	OCTROI	Mme GOUTARD Florence	La Forgerais
PC4414822C1004	21/06/2022	26/07/2022	OCTROI	GAEC DES ROBES ROUGES	Le Grand Boissais
PC4414822C1003	17/03/2022	23/05/2022	OCTROI	M. NAVET Joffrey	La Foultrie
PC4414822C1002	17/03/2022	12/05/2022	OCTROI	M. et Mme GAUTREAU Christophe et Bérénice	La Chenaie
PC4414822C1001	13/01/2022	17/02/2022	REFUS	M. et Mme GAUTREAU Christophe et Bérénice	La Chenaie

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 INVESTISSEMENT

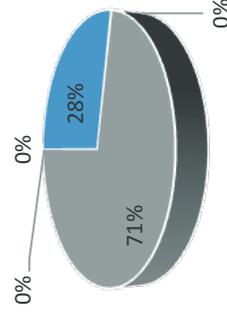
Dépenses : 121 067 €

Recettes : 217 290 €

chapitre 16 - Remboursement capital des emprunts	33 858 €	28%
chapitre 21 - dépenses non affectées en opération	54 580 €	45%
article 2315 - installations, matériel et outillage techniques	9 700 €	13%
opération 19 - Voirie	15 405 €	8%
opération 25 - Bâtiments	- €	0%
opération 27 - Matériels	7 524 €	6%



article 10222 - FCTVA	61 631 €	28%
article 10226 - Taxe d'aménagement	525 €	0%
chapitre 13 - Subventions	155 134 €	71%
chapitre 1068 - à partir du résultat reporté de 2019	- €	0%

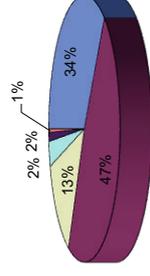


COMPTE ADMINISTRATIF 2021 FONCTIONNEMENT

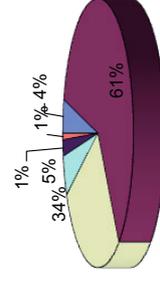
Dépenses réelles : 473 332 €

Recettes réelles : 518 113 €

011 - Charges à caractère général	163 041 €	34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	226 641 €	48%
65 - Autres charges de gestion courante	62 081 €	13%
014 - Atténuation de produits	14 371 €	3%
66 - Charges financières	4 986 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	2 212 €	0%



70 - Produits des services	20 786 €	4%
73 - Impôts locaux et taxes	315 645 €	61%
74 - Dotations versées par l'Etat DGF, DSR, FNTP	142 250 €	27%
75 - Autres produits de gestion courante	25 309 €	5%
013 - Atténuation de charges	10 019 €	2%
77 - Produits exceptionnels	4 104 €	1%



FISCALITÉ

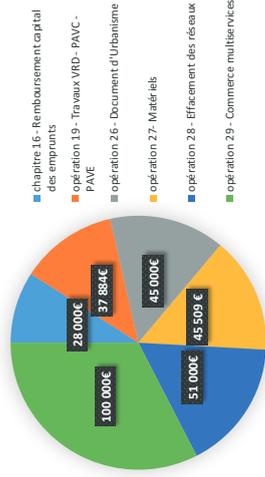
TAXE	"Bases notifiées"	"Taux 2022"	Produit fiscal
Taxe habitation			-
"Taxe foncière sur propriétés bâties"	410 300	30,66%	125 798
"Taxe foncière sur propriétés non bâties"	123 400	51,71%	63 810
Total	533 700		189 608

BUDGET PRIMITIF 2022 INVESTISSEMENT

Prévision de Dépenses réelles : 307 393 €

Chapitre 16 - Remboursement capital des emprunts	28 000 €	9%
chapitre 23 - Immobilisations en cours (hors opérations) supplément aménagement bourg	- €	0%
opération 19 - Travaux VRD - PAVC - PAVE	37 884 €	12%
opération 25 - Bâtiments salle polyvalente	- €	0%
opération 26 - Document d'Urbanisme	45 000 €	15%
opération 27 - Matériels	45 509 €	15%
opération 28 - Effacement des réseaux	51 000 €	17%
opération 29 - Commerce multiservices	100 000 €	33%
chapitre 020 - dépenses imprévues	- €	0%
Total	307 393 €	100%

Dépenses Réelles 307 393 €

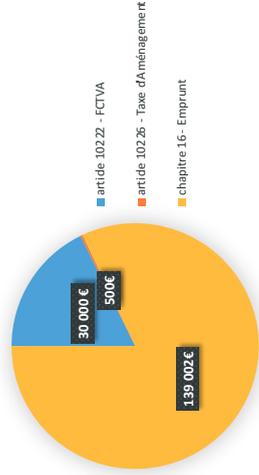


- chapitre 16 - Remboursement capital des emprunts
- opération 19 - Travaux VRD - PAVC - PAVE
- opération 26 - Document d'Urbanisme
- opération 27 - Matériels
- opération 28 - Effacement des réseaux
- opération 29 - Commerce multiservices

Prévision de Recettes réelles : 169 502 €

article 10222 - FCTVA	30 000 €	18%
article 10226 - Taxe d'Aménagement	500 €	0%
chapitre 13 - Subventions d'investissement	- €	0%
chapitre 16 - Emprunt	139 002 €	82%
Total	169 502 €	100%

Recettes Réelles 169 502 €



- article 10222 - FCTVA
- article 10226 - Taxe d'Aménagement
- chapitre 16 - Emprunt

BUDGET PRIMITIF 2022* FONCTIONNEMENT

Prévision de Dépenses réelles : 528 172 €

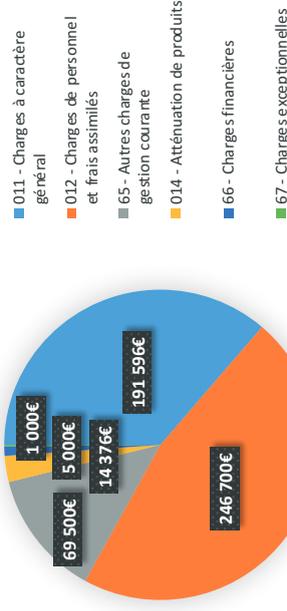
011 - Charges à caractère général	191 596 €	36%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	246 700 €	47%
65 - Autres charges de gestion courante	69 500 €	13%
014 - Atténuation de produits	14 376 €	3%
66 - Charges financières	5 000 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	0%
022- Dépenses imprévues	- €	0%

Prévision de Recettes réelles : 447 173 €

70 - Produits des services	20 030 €	4%
73 - Impôts locaux et taxes	258 331 €	58%
74 - Dotations versées par l'Etat DGF, DSR, FNTP	141 831 €	32%
75 - Autres produits de gestion courante	26 981 €	6%
013 - Atténuation de charges	- €	0%
76- Produits financiers	- €	0%
77 - Produits exceptionnels	- €	0%

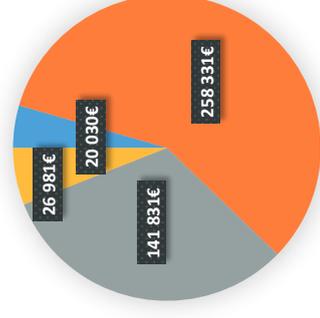
*(attention changement de nomenclature comptable = M57)

Dépenses Réelles 528 172€



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 014 - Atténuation de produits
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

Recettes Réelles 447 173€



- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts locaux et taxes
- 74 - Dotations versées par l'Etat DGF, DSR, FNTP
- 75 - Autres produits de gestion courante

Séances du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15/12/2021

DELIBERATION N° 60_12_2021 : ENVIRONNEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE LES MAGNOLIAS : CONVENTION e-PRIMO

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'adjoint référent, à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

DELIBERATION N° 61_12_2021 : MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE ET MAIRIE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par PIXEL IS de Châteaubriant d'un montant global de 1570.73 € ttc. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition pour la maintenance de la totalité du matériel informatique de l'école et de la mairie.

DELIBERATION N° 62_12_2021 : CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA " MAISON " 6 PLACE DE L'EGLISE

La Commune de Ruffigné est propriétaire de l'immeuble situé «6 Place de l'Eglise » à Ruffigné qui était une maison d'habitation.

M. le Maire envisage une modification de la destination du bien en le classant comme bâtiment commercial pour y accueillir le commerce situé actuellement "1 Rue des Lilas". Ce nouveau classement nécessite de réaliser des travaux de mise en conformité.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N° 63_12_2021 : REVISION DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2022 POUR LES 6 LOGEMENTS " ALLEE DES ROSIERS "

Le Conseil Municipal, à compter du 1er janvier 2022, décide d'augmenter les loyers des 6 habitations de l'Allée des Rosiers de 0,42 %.

DELIBERATION N° 64_12_2021 : NOUVEAU PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX (1607 HEURES) A PARTIR DU 1er JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'engage à mettre en place le protocole exposé par M. le Maire dans le respect de la durée légale annuelle de 1607 heures et en adoptant les cycles de travail présentés, sous réserve des observations du comité technique départemental réuni le 17/12/2021 au Centre de Gestion de la fonction publique territorial à Nantes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26/01/2022

OBJET : PETITION CONTRE LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAINS

La convention d'occupation du domaine public du 20 décembre 2016 avec le boulanger de Rougé est arrivée à échéance le 1er janvier 2022. Le boulanger n'a pas demandé sa reconduction. Le Conseil municipal considère le sujet clos.

DELIBERATION N° 01_01_2022 : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le conseil municipal décide d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS d'Orvault, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique.

DELIBERATION N° 02_01_2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention tripartite pour le dispositif de téléassistance en Loire-Atlantique.

DELIBERATION N° 03_01_2022 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE NOEL

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Laurence ROBERT, conseillère municipale de Ruffigné a dû acheter et a payé directement des fournitures pour les décorations de Noël pour un montant de 16.99 € ttc. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au mandatement en vue du remboursement de Mme ROBERT Laurence.

DELIBERATION N° 04_01_2022 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE POUR 2022 A 2026 INCLUS

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise DELESTRE pour le renouvellement du contrat d'une durée de 5 ans pour un montant de l'abonnement annuel de 550 € ttc révisable (pièces détachées en sus), à compter du 1er janvier 2022,

DELIBERATION N° 05_01_2022 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2022 - PROTOCOLE 1607 HEURES

Le conseil municipal, Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures,

Vu les avis du comité technique départemental en date du 30 novembre et du 17 décembre 2021,
- décide d'adopter la proposition du Maire telle qu'il l'a exposé dans le protocole d'accord sur le temps de travail,
- précise que les dispositions du protocole seront applicables à compter du 1er janvier 2022,
- précise que les mesures adoptées antérieurement sont abrogées.

DELIBERATION N° 06_01_2022 : AVENANT 2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil municipal accepte la modification des articles 1 et 3 de la convention, à savoir :
- article 1 : prorogation d'un an de la convention, qui prendra fin le 31/12/2022.
- article 3 : la nature des missions de médecine de prévention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information sur la contribution incendie 2022 : le conseil municipal prend connaissance du montant qui s'élève à 19638€.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23/02/2022

DELIBERATION N° 07_02_2022 : LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT : ACQUISITION AUPRES DU DEPARTEMENT DES ACTIONS DE LAD-SPL

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €.

DELIBERATION N° 08_02_2022 : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS 2022

Le Conseil municipal accepte la demande du Conseil Départemental et versera une contribution FSL de 233.05 € pour l'année 2022.

DELIBERATION N° 09_02_2022 : POLLENIZ : ADHESION ANNUELLE 2022 et LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association pour l'année 2022 et accepte de verser la cotisation annuelle de 145.81 €.

CONCERNANT LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES :

Le Conseil municipal
 - adopte la nouvelle convention ainsi que la fiche détaillée du nouveau schéma de lutte VESP'Action 2022 et accepte de prendre en charge le forfait pour les missions d'animation, de coordination, de gestion des conventionnements, de gestion administrative et comptable liée à l'enlèvement des nids, dont le montant s'élève à 325 € et versé à la signature de la présente convention,
 - accepte les modalités de prise en charge des destructions de nids à savoir : 50% TTC par la Mairie et 50% TTC par le demandeur,
 - confirme la désignation des représentants communaux : M. Didier Peslerbe, 3ème adjoint au Maire et M. Patrick Leroy, agent communal.

DELIBERATION N° 10_02_2022 : ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX 44 : ADHESION 2022

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'association des maires ruraux de la Loire Atlantique qui défend et promeut les enjeux spécifiques de la ruralité et du mandat communal pour un montant de la cotisation 2022 qui s'élève à 100 €.

DELIBERATION N° 11_02_2022 : CLASSEMENT DES ARCHIVES 2022 PAR LE CDG 44 : MISSION COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal accepte le devis du CDG 44 pour un montant estimé à 1360.80 €.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 23/03/2022**

DELIBERATION N° 12_03_2022 : LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT : ACQUISITION AUPRES DU DEPARTEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal désigne Mme Anita Bonnier, 1ère adjointe, représentante au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autorise à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun.

DELIBERATION N° 13_03_2022 : ATTRIBUTION DE COLIS AUX AINES EN 2021 A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNEE

En remplacement du repas de fin d'année 2021 qui n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, le Conseil municipal confirme qu'il a décidé d'attribuer un colis aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliés sur la commune.

Le colis était composé d'un bon d'achat de 20€ à valoir à l'épicerie Les Lilas de Ruffigné ainsi qu'un ballotin de chocolat d'une valeur de 10€ également fourni par le commerce de Ruffigné. Les couples mariés ont reçu un colis chacun. Le conseil municipal avait décidé de ne pas offrir de colis aux personnes résidant en EPHAD.

DELIBERATION N° 14_03_2022 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS DE L'ECOLE RG CADOU DE CHATEAUBRIANT

Le Conseil Municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement d'un montant de 412.05 €uros.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 05/04/2022**

DELIBERATION N° 16_04_2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 17_04_2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE DRESSE PAR MR LE MAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		101 109.14 €		16 877.44 €		117 986.58 €
Opérations de l'exercice	480 334.28 €	522 803.83 €	125 757.06 €	224 292.31 €	606 091.34 €	747 096.14 €
TOTAUX	480 334.28 €	623 912.97 €	125 757.06 €	241 169.75 €	881 992.23 €	999 978.81 €
Résultats de clôture		143 578.69 €		115 412.69 €		258 991.38 €
Restes à réaliser	- €	- €	46 800.00 €	7 000.00 €	46 800.00 €	7 000.00 €
TOTAUX CUMULES	480 334.28 €	623 912.97 €	172 557.06 €	248 169.75 €	652 891.34 €	872 082.72 €
RESULTATS DEFINITIFS		143 578.69 €		75 612.69 €		219 191.38 €

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 18_04_2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2022

INVESTISSEMENT	RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT 2020 REPORTE	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Dépenses	125 757.06 €		
Recettes	224 292.31 €		
RESULTATS de l'exercice	EXCEDENT 98 535.25 €	EXCEDENT : 16 877.44 €	EXCEDENT : 115 412.69 €

DÉCIDE d'AFFECTER, unanimement, le RÉSULTAT de fonctionnement, comme suit :
 • article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé"61 116.00 €
 • article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».....82 462.69 €

DELIBERATION N° 19_04_2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Le Conseil Municipal décide de voter les taux en 2022 de la façon suivante :
 - taux de taxe foncière sur le bâti : 30.66 % [taux TFB communal 2021] ;
 - taux de taxe foncière sur le non bâti : 51.71% [taux TFNB communal 2021].

DELIBERATION N° 20_04_2022 : ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022 (nouvelle nomenclature M57)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune pour 2022 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes de la façon suivante :
 ~ en section de Fonctionnement 529 635€
 ~ en section d'Investissement..... 354 493€
 soit un **TOTAL DES SECTIONS de..... 884 128 €**

DELIBERATION N° 21_04_2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSE PAR MR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 22_04_2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSE PAR MR LE MAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		45 367.41€		65 772.03€		111 139.44€
Opérations de l'exercice	14 324.95€	22 544.07€	4 706.88€	10 497.90€	19 031.83€	33 041.97€
TOTAUX	14 324.95€	67 911.48€	4 706.88€	76 269.93€	19 031.83€	144 181.41€
Résultats de clôture		53 586.53€		71 563.05€		125 149.58€
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	14 324.95€	67 911.48€	4 706.88€	76 269.93€	19 031.83€	144 181.41€
RESULTATS DEFINITIFS		53 586.53€		71 563.05€		125 149.58€

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 23_04_2022 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal décide d'affecter le RÉSULTAT d'EXPLOITATION de la façon suivante : Article 002 « résultat reporté » en recettes 53 586.53 €

DELIBERATION N° 24_04_2022 : VOTE DU BUDGET 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation 72 607 €	Section d'investissement 82 061 €	Total des sections 154 668 €
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/04/2022**

DELIBERATION N° 25_04_2022 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil municipal vote l'attribution de subvention communale aux associations et autres personnes de droit privé" de la façon suivante :

	Voté en 2022		Voté en 2022
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUGE	400	RANDO'RUFF (association dissoute)	0
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	770	STE DE CHASSE DE RUFFIGNE	150
ARCEL DE ST AUBIN DES CHATEAUX	150	U.N.C RUFFIGNE	150
AMICALE SPORTIVE DE RUFFIGNE (foot) subvention remplacée par 1 semie de sable pour le terrain	0	ASSOCIATION SAINT PATERN	70

	Voté en 2022		Voté en 2022
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS PAYS DE LA MEE	120	Secours Populaire	100
ASS DES PARENTS D'ELEVES	700	FDGDON convention de lutte contre les frelons reste un reliquat	0
ASS SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE versée à l'APE sous réserve de la participation au GESPAC et autres rencontres intercommunales	480	Restos du Cœur	100
CLUB DU BEL AUTOMNE (retraités) sous réserve de la reprise de leurs activités	150	ADMR	200
COMITE DES FÊTES	510	BANQUE ALIMENTAIRE	80
OFFICE NORD CASTEL (animation sportive départementale)	260	ADAR 44 asso. aide aux personnes à domicile	100
		ADT 44 asso. aide à domicile pour tous	100
TOTAL ATTRIBUE			4590 €

Le Conseil municipal demande que pour 2023 les associations formulent officiellement une demande de subvention en joignant leur bilan d'activités et financier sans quoi la subvention ne sera pas versée.

DELIBERATION N° 26_04_2022 : RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 1€ par élève scolarisé à l'école publique « les Magnolias » de Ruffigné en septembre 2021, soit une participation totale de 55 euros,

DELIBERATION N° 27_04_2022 : PARTICIPATION FINANCIERE PROPOSEE PAR LE SYDELA DANS LE CADRE DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES VERGERS RUE DU MUGUET

Le conseil municipal donne son accord pour engager les travaux et sur la participation financière de la commune qui s'établissent de la façon suivante :

NATURE DES TRAVAUX	PARTICIPATION TTC ESTIMEE A VERSER AU SYDELA Rue des Vergers (RD40)	PARTICIPATION TTC ESTIMEE A VERSER AU SYDELA Rue du Muguet (RD44)
effacement réseau électrique basse tension	13336.45 €	9357.40 €
travaux neufs ou rénovation réseau éclairage public	14792.79 €	8424.00 €
réalisation d'un génie civil pour effacement des réseaux de télécommunication	10939.46 €	9820.38 €
TOTAL	39 068.70 €	27 601.78 €

- donne son accord au SYDELA sur les modalités de règlement et pour le lancement de l'exécution des travaux.

DELIBERATION N° 28_04_2022 : REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal accepte les conditions commerciales de la société SPIE de Châteaubriant pour un montant de 31161.36 € ttc.

DELIBERATION N° 29_04_2022 : MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNAL DU TRAVAIL : M. PATRICK LEROY, Adjoint Technique

M. Leroy obtiendra la médaille des 20 ans.
Le Conseil Municipal
- valide l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'agent médaillé d'honneur du travail sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 100 € à utiliser dans le magasin Espace Émeraude de Châteaubriant,
- accepte d'offrir un bouquet de fleurs à Mme Leroy.

DELIBERATION N° 30_04_2022 : PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE 2022

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SAABE TP pour un montant de 6714 € ttc pour la réalisation de 5 tonnes de point à temps automatique pour l'année 2022.

DELIBERATION N° 31_04_2022 : PROGRAMME DE VOIRIE 2022 - PLAN DE RELANCE 2021

Le Conseil Municipal
• retient la proposition de l'entreprise HERVE TP de Juigné des Moutiers pour un montant de 37 884 € TTC pour la réalisation des travaux de voirie 2022 ;
• sollicitera le versement de l'aide attribuée le 20 mai 2021 par le du Conseil Départemental au titre du Plan de relance voirie communale.

DELIBERATION N° 32_04_2022 : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE A LA HERVIAIS

Le Conseil Municipal,
Considérant que la parcelle de 77 m² n'est plus affectée à l'usage public et ne présente aucune utilité pour la commune de Ruffigné,
• autorise la cession de cette emprise de 77 m² au prix de 0.30 €uros le m² au profit de M. Roger Richard, domicilié "La Herviais" Ruffigné,
• précise que les frais, taxes, droits et honoraires (géomètre et notaire en particulier) seront à la charge de M. Richard, acquéreur.

DELIBERATION N° 33_04_2022 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Laure SCHELL, conseillère municipale de Ruffigné a dû payer les frais d'enregistrement du site internet de la commune pour l'année 2022 (facture Webador) pour un montant de 67.50 €.
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au mandatement en vue du remboursement de Mme Shell Laure.

DELIBERATION N° 34_04_2022 : MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'ELECTIONS

Le Conseil Municipal de Ruffigné (Loire-Atlantique),
Eu égard aux difficultés rencontrées lors du scrutin pour l'élection présidentielle et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir,
- demande à ce que les délais de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorés,
- demande à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après le jeudi précédant un scrutin.

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01/06/2022
DELIBERATION N° 35_06_2022 : TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2022-2023 ET ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RESPECTIFS

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :
- repas enfant à 4 € (hors pénalités) pour un repas "hors PAI",
- repas adulte à 6.70 € pour un repas,
- panier-repas fourni par la famille pour les enfants soumis à un PAI (protocole d'accueil individualisé) 1 € pour un repas,

Concernant l'Accueil Périscolaire, le conseil municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 de la façon suivante :

TRANCHES et BAREMES DES QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF HORAIRE en €uros
TRANCHE 1 (inférieur à 400 €)	0.94
TRANCHE 2 (entre 401€ et 650 €)	1.06
TRANCHE 3 (entre 651 € et 950 €)	1.18
TRANCHE 4 (entre 951 € et 1250 €)	1.26
TRANCHE 5 (supérieur à 1251 €)	1.39

DELIBERATION N° 36_06_2022 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

DELIBERATION N° 37_06_2022 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION DES LOGICIELS "METIERS" ET PRESTATIONS DE SERVICES DE LA SOCIETE BERGER-LEVRAULT SEGILOG POUR TROIS ANS

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'utilisation et de maintenance des logiciels de la mairie pour une durée de trois ans avec la société BERGER-LEVRAULT SEGILOG de la Ferté Bernard pour un montant annuel de 3 372 €uros ttc.

DELIBERATION N° 38_06_2022 : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES EN 2022

Le conseil municipal accepte de verser cette indemnité de 120.97 € pour l'année 2022.

DELIBERATION N° 39_06_2022 : ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE - REDEVANCE DES COMMUNES

Le Conseil Municipal
- confirme l'adhésion de la commune de Ruffigné à l'animation sportive départementale,
- accepte de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 496.30 € pour les activités de la rentrée scolaire 2021 au 31 août 2022.

DELIBERATION N° 40_06_2022 : REPAS DES AINES 2022

Dans le cadre de la préparation du repas des aînés du 24/09/2022,
le conseil municipal
- décide de fixer l'âge de participation à partir de 65 ans en 2022,
- retient le restaurateur l'Armanda de la Fleuriais Ercé en Lamé pour un montant unitaire de 32€ par repas.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE LA VOIRIE DU 27/05/2022

Points à l'ordre du jour : nettoyage du terrain de pétanque : grattage et rechargement en sable si besoin, La Cour Barrat : demander devis pour rechargement et évacuation de l'eau, virage de l'Orgerais : voir pour redresser et buser, la Forgerais : Mme Perrin devra faire intervenir un géomètre pour obtenir une autorisation d'alignement pour la construction d'une clôture, la Haute-Ville : faire 2 regards et poser buses + grilles devant chez M. Rivaud, Chemin du Bouillon Jaune : l'agent communal devra reboucher les trous et passer la niveleuse.

DELIBERATION N° 41_06_2022 : PUBLICITE DES ACTES AU 1er JUILLET 2022

Le conseil municipal décide d'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage.

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/07/2022

DELIBERATION N° 42_07_2022 : ATTRIBUTION DE BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal décide, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 :
- de fixer le montant à 35 Euros par bon attribué aux élèves de Ruffigné scolarisés dans le secondaire de la classe de 6ème à la 3ème de collège (filière générale et professionnelle)

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 20 JUIN 2022

M. le Maire informe sur les effectifs qui s'élève à 48 élèves dont 2 en janvier 2023 répartis en 1 classe de maternelle (TPS/PS/MS/GS), 1 classe (CP/CE1) et 1 classe (CE2/CM1/CM2) et du changement de direction en septembre : M. Thomas ALLAIN, enseignant des maternelles, sera le nouveau directeur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information sur la démission, acceptée par M. le Maire, de Mme Laëtitia RENO, conseillère municipale.

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14/09/2022

OBJET : PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN CADASTRE F597 « RUE DES JONQUILLES » :

Le conseil municipal mandate M. le Maire pour faire une proposition d'achat de 20 000 € de ce terrain situé en zone 1AU du plan local d'urbanisme.

DELIBERATION 43_09_2022 : LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DU BOURG EN COMMERCE :

Le conseil municipal décide de définir les besoins et les objectifs ainsi qu'un programme de travaux et un plan de financement en vue de lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du choix d'un maître d'œuvre.

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/10/2022

DELIBERATION N° 44_10_2022 : TARIFS DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Le conseil municipal décide de fixer les mêmes tarifs qu'en 2022 à compter du 1er janvier 2023, à savoir :

- Pour les foyers abonnés au service d'eau potable seulement :
 - abonnement à 38 Euros HT à recouvrer semestriellement (38 € en 2022 et 2021)
 - redevance 0.76 Euros HT dès le 1er mètre cube d'eau consommé (0.76 € en 2022 et 2021)
- Pour les foyers abonnés au service d'eau potable et ayant un puits en plus :
 - abonnement à 38 Euros HT à recouvrer semestriellement (38 € en 2022 et 2021)
 - redevance à 0.76 Euros HT dès le 1er mètre cube d'eau consommé sur la base de 30m³ par personne et par an (0.76 € en 2022 et 2021)

DELIBERATION N° 45_10_2022 : ELABORATION ET IMPRESSION BULLETIN MUNICIPAL 2022

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise ID Média pour un montant de 3 296.83 ttc.

DELIBERATION N° 46_10_2022 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA-TERRITOIRE D'ENERGIE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »,
- D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

DELIBERATION N° 47_10_2022 : SOBRIETE ENERGETIQUE : PLAN D'ACTIONS HIVER 2022 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ET DE L'AMF 44

Le Conseil municipal
- accepte ce plan d'actions : décide d'éteindre l'éclairage public de 21h30 à 6h30 (au lieu de 22h à 6h actuellement),
- décide de fixer la température à 19°C dans les bâtiments communaux utilisés,
- décide de faire installer des interrupteurs à minuterie dans les bâtiments où cela conviendra (vestiaires sportifs en particulier).

DELIBERATION N° 48_10_2022 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°43 DU 14/09/2022 SUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DU BOURG EN COMMERCE

Le Conseil Municipal décide de retirer sa délibération n°43 du 14 septembre 2022 au motif que les élus seront capables de mener à bien le projet sans assistance. L'assemblée réitère son souhait du 15 décembre 2021 de lancer une consultation pour choisir un architecte après qu'elle aura établi un programme de travaux et un plan de financement pour solliciter des subventions en 2023.

DELIBERATION N° 49_10_2022 : LOTISSEMENT DU CLOS AU LYS : RETROCESSION DE LA VOIRIE et DES ESPACES VERTS A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal
- confirme sa délibération n°32 du 22 mai 2013 pour l'acquisition de la voirie et des espaces verts du lotissement du Clos au Lys pour 1 euro symbolique et
- donne pouvoir à Me Liebault de Saint Brévin les Pins pour accomplir les formalités.

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/11/2022

DELIBERATION N° 50_11_2022 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2023 et ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2 % arrondis, les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2023.

DELIBERATION N° 51_11_2022 : ACQUISITION DE LA PARCELLE F597 A M. MUSSARD JULIEN

Le conseil municipal propose l'acquisition de la parcelle F597 à Monsieur MUSSARD pour un prix net vendeur de 25000 €.

DELIBERATION N° 52_11_2022 : CONVENTION 2023-2025 POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT PAR LE DEPARTEMENT

Le Conseil municipal donne son accord pour prolonger pour trois ans (2023-2025) cette assistance.

DELIBERATION N° 53_11_2022 : DESIGNATION D'ELUS REFERENTS " SECOURS ET INCENDIE " ET "SECURITE ROUTIERE"

Le conseil municipal désigne :

- Comme référent « incendie et secours » :
- Mme Laure SCHELL, conseillère municipale,

Comme référent « sécurité routière » :

- Mr Didier PESLERBE, 3ème adjoint au maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- DEMISSION DE M. QUINIO Lorenzo : M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il a accepté la démission de M. Quinio en date du 8/11/2022

MOBILITE - COMMUNAUTE DE COMMUNES

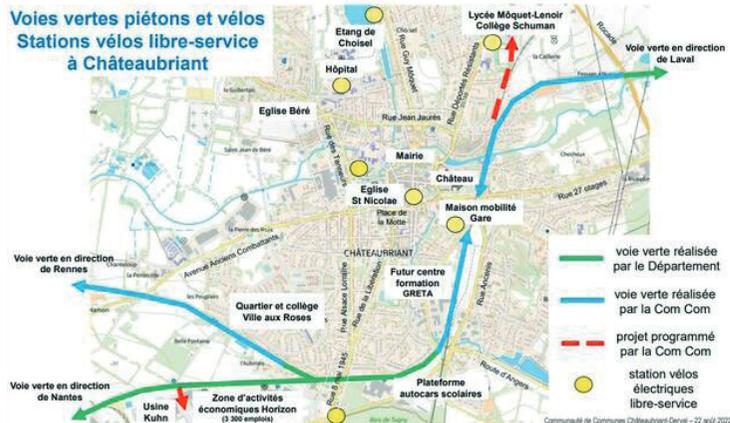
LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUE	Dans votre commune	A partir de 10 € la semaine, Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager	Maire
AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	Pour les habitants de la communauté de commune	Aide de 100€	02 40 28 79 60 maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr
TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC ALEOP	Depuis chez vous	Pour les 70 ans et plus, Transport de porte à porte Ticket à l'unité : 2,40 € Réservations jusqu'à 16 h la veille	02 40 28 79 60
AUTOPARTAGE	Châteaubriant Derval	Réserver un véhicule selon ses besoins à la demi-journée ou à la journée. Prix de base : 10 € la demi-journée, 20 € la journée.	02 28 04 06 33 http://clem.mobi/autopartage

AUTRES SERVICES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

FRANCE SERVICE :	Derval	accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien.	02 40 81 82 26 - franceservices@cc-chateaubriant-derval.fr
HABITAT	Maison de l'Habitat, Châteaubriant	accompagnement financier et technique de travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat	02 85 52 33 31 opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr
HANDICAP : LA HALTE RÉPIT	Centre de loisirs de la Borderie, Châteaubriant	Accueil des enfants en situation de handicap, âgés de 3 à 17 ans, avec ou sans reconnaissance de la MDPH. En partenariat avec l'ADMR.	02 40 28 88 89 - guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr

UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE CHÂTEAUBRIANT ET LOUISFERT :

Avec le nouveau tronçon de liaison aménagé, les voies vertes venant de Rougé et de Louisfert rejoignent celle qui part vers Soudan en passant près de l'ancien foirail et par la gare.
Avec les aménagements réalisés par le Département de Loire-Atlantique, les communes de St Vincent des Landes et Louisfert sont reliés à Châteaubriant par un parcours sécurisé alternant voies partagées puis en liaisons dédiées.



Le Département prolongera ensuite cette liaison dans deux directions :
- vers Nort sur Erdre en voie partagée via Issé, Moisdon-la-Rivière et La Meilleraye-de-Bretagne.
- vers Blain et la Canal de Brest jusqu'à Treffieux en voie verte puis en voie partagée jusqu'à Nozay.

Ce maillage va être élargi à des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo afin progressivement de relier les 26 communes de l'intercommunalité.

CULTURE / PISCINE / ENFANCE / JEUNESSE

BIBLIOTHEQUES/ MEDIATHEQUES 	Ruffigné	mardi 10h-12h mercredi 10h-12h et 15h-17h	02 40 81 03 33 mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr
	Châteaubriant	mardi, jeudi, vendredi 14h-18h45 mercredi 10h-18h45 samedi 10h-18h	
	Rougé	mercredi 15h-19h jeudi 14h – 17h samedi, dimanche 10h30-12h	
	Saint-Aubin-des-Châteaux	mercredi 15h30-17h vendredi 15h-17h dimanche 10h30-12h	
	Sion-les-Mines	mardi 15h-17h mercredi 10h-12h samedi 10h-12h	
LUDOTHEQUE 	Châteaubriant	Période scolaire, mardi de 16h30-18h, mercredi, samedi 10h-12h30, 14h-18h. Vacances vacances, du mardi au samedi 10h-12h30, 14h-18h.	09 64 12 15 60 ludotheque@cc-chateaubriant-derval.fr
	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 	Châteaubriant	Conservatoire Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
Derval		Le pôle musical de La Barakatous	02 28 50 46 39 info@labarakatous.fr
PISCINES 	Châteaubriant	AquaChoisel	02 28 04 06 33 www.aquachoisel.fr
	Châteaubriant	Espace Dauphins	02 40 07 73 78
	Derval	Espace aquatique	02 40 07 50 00 www.espace-aquatique-derval.com
ACCUEIL PETITE ENFANCE : 	Châteaubriant	Relais Petite Enfance du Castelbriantais	02 40 28 88 89 ram@cc-chateaubriant-derval.fr
	Derval	Relais Petite enfance du secteur de Derval :	02 40 07 27 85 - ram@cc-chateaubriant-derval.fr
ENFANTS / ADOS : ACCUEIL DE LOISIRS, ACTIVITES JEUNESSES, SEJOURS 	Châteaubriant	Service enfance jeunesse CCCD	02 40 28 88 89 - guichetunique@cc-chateaubriant-derval.fr
	Châteaubriant	Association Rencontres	02 40 81 16 50 asso.rencontres@gmail.com
	Derval	La Barakatous	02 28 50 46 39 info@labarakatous.fr
	St Aubin des Châteaux	ARCEL	02 40 28 31 68 arcel.asso@orange.fr



NOUVELLE PRÉSIDENTE À L'OPASS

Les deux centres de santé, que gère l'Association OPASS, interviennent sur une dizaine de communes des secteurs de Sion les Mines/Derval et Rougé.

Le personnel de santé (infirmiers et médecins) dispense principalement des soins de premiers recours, favorise également une approche globale de la santé en incluant la prévention et l'éducation pour la santé. Il apporte aussi des réponses aux nouveaux défis sanitaires en faisant de la prévention un élément clé de leur action.

Après l'Assemblée Générale du 05 mai 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 septembre pour renouveler son bureau. Joseph PLANTARD a annoncé qu'il ne souhaitait pas être candidat au poste de président, poste qu'il occupait depuis plus de 16 ans.

Aujourd'hui l'OPASS emploie 17 salariés:

2 médecins, 1 secrétaire médicale, 12 IDE, 1 agent entretien et 1 responsable RH/financier.

L'équipe de l'OPASS accueille son 3ème médecin depuis fin d'année 2022 qui exerce à temps partiel au centre de santé de Sion les Mines.

Depuis le 1er Octobre, les Infirmières du centre de santé de Rougé ont déménagé et vous accueillent au nouveau pôle de santé situé 3 Rue Madeleine Brès. Les permanences sont maintenues les mardi et samedi de 8h00 à 8h30 sans rendez-vous et du lundi au vendredi à 7h00 sur rendez-vous.

Les permanences du centre de santé situé 3 place de l'Église à Sion les Mines ont lieu les mercredi et samedi de 8h à 9h sur rendez-vous uniquement et du lundi au vendredi à 7h00 sur rendez-vous.

Coordonnées Infirmières

Centre de ROUGE:

3 Rue Madeleine BRES
02 40 28 70 13

Centre de SION LES MINES:
3 Place de l'Église
02 40 07 01 24

Coordonnées médecin:

3 Place de l'Église 44590 Sion les Mines
02 40 07 03 13

Toutes les infos sur notre site:

<https://www.csi-opass-infirmiers.fr>

Catherine Le Hécho,
Nouvelle Présidente OPASS

• ELUS •

Présidente: Catherine LE HECHO *Rougé*

1ère Vice-présidente: Danièle GUIBERT *Lusanger*

2ème Vice-président: Joseph PLANTARD *Sion les Mines*

Secrétaire: Anthony EVIN *Rougé*

Secrétaire adjointe: Anne-Marie TRULLEMANS
Ruffigné

Trésorier: Joseph DAVID *Sion les Mines*

Trésorière-adjointe: Martine CHEVALIER *Sion les Mines*

Membres du Bureau: représentants des communes du territoire de l'OPASS
Anna PEENSTRA: *Fercé*
Lucie GUERINEL: *Soulvache*
Christelle MACE: *Derval*
Daniel RABU: *St Aubin des Châteaux*
Yves DANIEL: *Mouais*



SECTION FNATH DU PAYS DE LA MÉE CHÂTEAUBRIANT

La FNATH association des Accidentés de la Vie, est une association qui défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

Nos missions se déclinent en plusieurs axes.

REVENDEICATIONS ET DÉFENSE COLLECTIVE

La FNATH se mobilise, grâce à ses adhérents, pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics. Notre représentativité nous permet chaque année d'obtenir l'amélioration des droits et le maintien d'acquis sociaux.

Depuis 1921, nous interpellons les pouvoirs publics afin qu'ils intègrent nos revendications à leurs programmes et aux projets de lois. Nous alertons la société civile sur les dérives de la santé au travail et sur la citoyenneté des personnes handicapées, mais aussi sur les questions d'accès aux soins pour tous.

Seule association représentative au plan national de TOUTES les victimes du travail, accident ou maladie, la FNATH agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques...

Notre association est membre de nombreuses instances dans lesquelles elle peut s'exprimer : conseil de la CNAMTS, AGEFIPH et FIPHFP, Conseil d'orientation des conditions de travail, Santé Publique France, Conseil national consultatif des personnes handicapées...

Elle participe par ailleurs activement à porter la voix des usagers du système de santé au sein de France

Assos Santé, dont elle est membre fondateur, ainsi qu'au Comité d'entente des associations de personnes handicapées...

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Au-delà de la défense collective, la FNATH accompagne, depuis près de 100 ans, les personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives. Elle intervient pour faciliter leur accès au droit dans le domaine des accidents du travail (chutes, burn-out...), des maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques, amiante, cancers...), des accidents de trajet, mais aussi de toute maladie et handicap. Sur le terrain, nos juristes reçoivent, accompagnent dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation, et peuvent même assister nos adhérents devant certains tribunaux.

L'amélioration du quotidien des personnes accidentées Grâce à des partenariats divers nous proposons des solutions concrètes pour améliorer la vie quotidienne de nos adhérents dans de nombreux domaines (loisirs, épargne, services à la personne...).

LA PRÉVENTION

Parce que réparer ne suffit pas, nous développons des campagnes de prévention aux risques d'accident, pour une société plus sûre, plus juste et plus solidaire : accidents domestiques, souffrance au travail, accidents de la route...

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

accidents du travail # maladies professionnelles # amiante #burn-out # handicap #accès aux soins # pension d'invalidité # indemnisation # prévention santé au travail # drames sanitaires # risque routier professionnel #accidents domestiques ...



LE CLIC DU PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

Le CLIC de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidantes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits,

les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.). Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant
10A, Rue d'Ancenis
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85
Mail : clidupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant. Une équipe de conseillers est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

À partir du 1er mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

C'EST POUR QUI ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- Sans projet professionnel défini
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières
- Prêts à s'engager à suivre le programme

LE RELAIS DES AIDANTS

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, de Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- Relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile,
- Sorties pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- Réflexologie pour s'octroyer une détente et un mieux-être
- ...

Toutes nos activités sont gratuites et sur réservation. Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !

ALFa Répit – le Relais des Aidants
Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants
Contact : 02.40.66.94.58 // Mail : contact@alfarepit.fr//



Contact Mission Locale Nord Atlantique :

Antenne de Châteaubriant
 Maison de la Formation 16 rue des Vauzelles
 02 40 28 29 31
 chateaubriant@mlna44.org



La Bibliothèque de Ruffigné remercie tous ses fidèles lecteurs et lectrices de leur dernière participation à l'atelier numérique "Thymio", petit robot éducatif très bien adapté pour les enfants.

D'ailleurs, d'autres ateliers, expositions, séances cinématographiques, lectures de contes nocturnes sont en cours de réalisations.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, accompagnées de belles lectures.

Horaires bibliothèque de Ruffigné :

Mardi 10h-12h
 Mercredi 10h-12h et 15h-17h



Contact : Tél : 02 40 81 03 33
 Email : mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr

Le sentier des Chênes et Châtaigniers

Ruffigné / Saint-Aubin-des-Châteaux



17



Départ du sentier
Salle polyvalente

Cavaliers autorisés
sauf sur la voie verte

Circuit de randonnée

Départ du sentier
Sentier des Chênes et Châtaigniers

Liaison vers la Voie verte
Portion de route dangereuse !
Merci de tenir la main de vos enfants !

Code du balisage FFRP
Sur le terrain, les circuits sont balisés en jaune (sauf mention contraire).

Continuité du sentier
Mauvaise direction

Tourner à droite
Tourner à gauche

Le FFR est un itinéraire en balade conçu sur une commune et qui se parcourt en une journée maximum balisé respectant la charte de la FFRP.

Contacts utiles
Mairie de Ruffigné : 02 40 28 82 52
Communauté de communes Châteaubriant-Derval - 02 28 04 06 33
Office de Tourisme Intercommunal à Châteaubriant : 02 40 28 20 90
www.tourisme-chateaubriant.fr

Logo de la Loire Atlantique

Intérêt à tout public, à mettre sur les réseaux sociaux sur les sites suivants :
- Les sites de la Loire Atlantique
- Les sites de la Région Pays de la Loire
- Les sites de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Découvrir le sentier
Ils jadis chemins ombragés et vallonnés de nos communes que nous avons le plaisir de baliser, les circuits de Saint-Aubin-des-Châteaux, Châteaubriant et Rougé.

Recommandations aux randonneurs
Ces sentiers de randonnée sont nés de la volonté partagée par les communes, les associations, les bénévoles et les propriétaires privés, de préserver les chemins creux, de protéger la faune et la flore et de restaurer et mettre en valeur le patrimoine local.
Nous espérons que vous apprécierez durant votre randonnée, les efforts et le partenariat déployé par tous les acteurs pour préserver ces espaces naturels et offrir à tous les habitants une ressource et offrir les bénéfices de votre balade, merci de respecter ces lieux et l'environnement qui vous entourent... et de rester sur le sentier balisé.



Les 16 animateurs, le Directeur et les 4 salariés permanents

LES PROJETS 2023 :

Quelques animations seront programmées sur Ruffigné dont une randonnée, un spectacle, une action jeunesse, entre autres.

Ce projet jeunesse est un axe que l'ARCEL souhaite développer. L'acquisition d'un minibus 9 places résoudra les problèmes de mobilité entre nos communes rurales en attendant de disposer d'un local.



Pour recevoir chaque mois les actions de l'arcel, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse ci-dessous.
Vous pouvez aussi faire part de vos remarques, de vos suggestions de projets et de votre envie d'y participer.

L'ARCEL existe depuis 37 ans et fête en 2022 le 35ème anniversaire de la création du centre de loisirs qui fait régulièrement le plein à toutes les périodes et permet le recrutement de 16 animateurs l'été.

Avec ses bénévoles actifs et ses 4 salariés permanents, il est proposé une bonne soixantaine d'actions chaque année pour tous les âges. Les 450 adhérents viennent de 63 communes, un rayonnement bien apprécié sur le territoire.

DES ACTIONS EN 2022 :

- danse parents-enfants • concerts au studio • randonnées • animations ados • Jeux en familles • ateliers cuisine • chorale (nouveau) • jardin partagé • réveillon • animations de Noël • festival • réunions parentalité • animations enfance • etc...

ateliers hebdomadaires :
(gym, yoga, guitare-batterie, marche nordique, langue des signes, piano, danse, sophrologie)



Rando à Ruffigné



Les ados vernissent leur fresque



Les enfants du centre décorent le camion des Marsoins



Festival du Menhir avec les 3 Cafés Gourmands

L'essentiel des actions 2022 dont le festival sont maintenues.
Nous sommes à l'écoute des propositions des habitants.
Que 2023 soit une année conviviale et solidaire.



15 ados des 2 communes préparent leur projet neige de Février

Téléphone : 02-40-28-31-68 / Mail : arcel.asso@orange.fr -
Sur les réseaux : Facebook : Association ARCEL /
Instagram : association.arcel / Site internet : www.arcel-asso.com

COMITE DES FÊTES DE RUFFIGNE

DATES RANDONNÉES 2023

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
09/01/23	06/02/23	06/03/23	03/04/23	01/05/23	12/06/23
23/01/23	20/02/23	20/03/23	17/04/23	15/05/23	26/06/23
				29/05/23	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
10/07/23	07/08/23	04/09/23	02/10/23	13/11/23	11/12/23
24/07/23	21/08/23	18/09/23	16/10/23	27/11/23	
			30/10/23		

- Le comité des fêtes est organisateur de randonnées les semaines paires. Le lundi à 14h00 (hiver et printemps) et 14h30 (été et automne).
 - Belle réussite pour le premier troc plantes, beaucoup d'échanges sur des techniques de jardiniers.
 - Le comité réalise des animations pour notre bourg avec des ateliers bricolage pour cela toute personne intéressée peut nous rejoindre pour passer un moment agréable et convivial.
- TROC PLANTES: Date à définir
BONNE ANNÉE 2023 !

Contact: Robert Laurence : 06-18-54-63-61 • Leroy Sophie : 06-75-60-23-08



L'AMICALE DES CHASSEURS vous souhaite une bonne année 2023 !

Nous sommes actuellement 20 adhérents.

Dates : 4 Mars Choucroute
13 et 14 Mai Ball trap

Pour tous vos dégâts quelconques, (renard, blaireau, ragondin,)

Contact: Chatelain Romain : 06-58-21-60-05 // chatelain.romain86@gmail.com



ÉCOLE PUBLIQUE LES MAGNOLIAS

Tél 02 40 28 71 33

E-mail ce.0441528x@ac-nantes.fr

Gestion cantine et garderie : Mairie

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'école accueille **50 enfants** :

- 20 élèves en TPS – PS – MS – GS avec Thomas ALLAIN (Directeur)
- 14 élèves en CP – CE1 avec Élise MAINGUENE
- 16 élèves en CE2 – CM1 – CM2 avec Noémie ROUSSEAU et Pauline MAZELLE

Guyène GOBIN assure le poste d'ATSEM en classe de Maternelle.

Les Représentantes des parents d'élèves élus au Conseil d'école sont Mme BEAUTRAIS Blandine, Mme GUYARD Mélanie et Mme SABLE Séverine.

Quelques rendez-vous, projets pédagogiques et culturels :

- **Participation aux Gespacolades.** Le « GESPAC » est une association permettant aux enfants de participer à des rencontres sportives avec les écoles voisines inscrites. Toutes les classes participeront au rassemblement annuel des « GESPAC » qui se déroulera le samedi 13 mai 2023 à Châteaubriant. Nous remercions vivement la mairie qui se charge de régler les frais d'adhésion.
- **Inscription au programme « Cinécole ».** Tous les enfants de l'école se rendront à deux reprises au cinéma Émeraude de Châteaubriant afin d'assister à deux projections en février et mars 2023.
- **« La fête à l'Ours ».** En collaboration avec l'Association « Le Moulin à Roulettes », les enfants de l'école ont participé à un projet autour de la thématique de l'ours. Le projet a été mis sur pied afin de faire écho à l'événement « La fête à l'Ours » qui s'est déroulé le 25 novembre 2022 à Ruffigné.
- **Au premier trimestre, les classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 ont bénéficié de douze séances de natation** à la piscine Aquachoisel de Châteaubriant.
- **La réalisation de la fresque murale** de la cour de récréation se poursuivra au printemps 2023.

L'ensemble de l'équipe éducative remercie vivement les parents membres de l'Association des Parents d'Elèves de Ruffigné. Sans l'APE, qui finance le transport et une partie des frais de billetterie, les sorties culturelles ne seraient pas envisageables. Merci à eux !



L'AS RUFFIGNÉ

Cette année aura surtout été marqué par les 60 ans du club magistralement orchestrés par Claude Hamon. De nombreux joueurs et dirigeants (anciens et nouveaux) se sont retrouvés pour fêter comme il se doit cet évènement. Une exposition relatant la vie du club avec de nombreux articles de presses, photos, licences et maillots était proposée dans la salle. Après quelques matchs de jeunes le matin, un plateau repas était servi le midi. L'après-midi, d'autres rencontres se disputaient sous un soleil de plomb. Un grand merci à tout le monde pour cette magnifique journée.

En fin d'après-midi, à l'issu du vin d'honneur offert par la municipalité, quelques bénévoles recevaient distinctions et médailles.

Claude Hamon a enfin réussi à faire son jubilé lors de la journée nationale des débutants le 11 juin 2022 à Ruffigné

L'AS Ruffigné compte pour la saison 2022-2023 une petite centaine de licenciés toutes catégories confondues. Comme les saisons précédentes, l'équipe A évolue en D4 et l'équipe B évolue en D5.



L'EQUIPE

- **Entraînement séniors:** Loddé Thomas
- **Entraînement jeunes:** Chailleux Gwendal des U5 aux U15 et Levilain Olivier pour les U18
- **Président:** Cornuaille Samuel
- **Vice-président:** Loddé Thomas
- **Trésorière:** Bodier Anaïs
- **Secrétaire:** Barat Alexandre

VOICI QUELQUES DATES À RETENIR:

- **Dimanche 29 janvier 2023** galettes des rois
- **Samedi 1er avril 2023** soirée de l'AS Ruffigné
- **Samedi 8 mai 2023** tournois des jeunes à St Aubin des Châteaux
- **Jeu 18 mai 2023** tournois seniors
- **Samedi 1er juillet 2023** assemblée générale
- **Samedi 16 septembre 2023** concours de palets



Le Moulin à Roulettes

LE MOULIN À ROULETTES

est une compagnie artistique et une association installée à Ruffigné qui poursuit trois objectifs :

- Le soutien à la création, à la diffusion et à la promotion des spectacles de la Cie du Moulin à Roulettes.
- L'organisation et l'accompagnement d'événements culturels ;
- La collecte, la transmission et la diffusion des savoirs, pratiques et productions des arts dits traditionnels, coutumiers ou populaires : artisanat, chanson, conte, musique, pratiques culinaires et culturelles ...



LA FÊTE À L'OURS

Quand ce drôle d'ours est apparu dans le bourg pour accompagner le défilé de la kermesse, on ne s'est pas méfié. Il est venu faire son petit tour et il reviendra à la prochaine fête de l'école. A la mi-novembre au lieu d'aller hiberner comme tout ours qui se respecte, il est venu rôder autour du bourg. On le voyait la nuit sous les lampadaires. Il s'est enhardi allant jusqu'à grignoter fruits et légumes dans les jardins. N'ayant plus peur de rien, il est venu quémander des pommes aux vergers de la Nouette et se faire payer un verre au bistro. Encore un peu, il allait s'inviter dans les maisons pour suivre les matchs à la télé !

qu'il fasse de beaux rêves, tandis que dix conteurs, venus de toute la Haute Bretagne, commençaient de lui narrer sa légende. C'est bien plus tard dans la nuit, quand ses paupières étaient bien refermées qu'une vaillante équipe s'est enfoncé dans la nuit pour le ramener à sa tanière.

L'ours devrait se réveiller le dimanche 29 janvier, qu'est-ce qui se passera ensuite ...

Les artistes du Moulin à Roulettes, Blandine, David et Philippe du BDB trio ont animé de belles soirées dans le pays de châteaubriant et ailleurs : pour la fête de la Musique, les intercalées, l'anniversaire de Messidor. A cette occasion, l'association a d'ailleurs participé à l'organisation d'une belle soirée de Contes à St Vincent des Landes. D'autres projets s'annoncent pour 2023, mais c'est une autre histoire ...

Il fallait réagir et tout le monde s'y est mis pour aller le coucher. La presse a battu le rappel, les agriculteurs ont allumé leurs gyrophares à toutes les entrées du bourg. **Le 25 novembre à 19 h, ce sont près de soixante musiciens et chanteurs qui ont remonté en même temps trois rues du bourg pour débusquer l'animal.** Sur la place de l'église, c'est devant bien plus de trois cents personnes que l'ours est apparu sortant de la cour d'Alphonse Richard. Les élèves de l'école l'ont entouré pour lui chanter ses chansons : « Voilà l'ours de Ruffigné, regardez comme il danse ! ». Suivant la fanfare invincible, le BDB Trio et la Chorale Méli Mélo, tout ce beau monde a escorté l'ours jusqu'à la salle polyvalente. Pendant que certains dansaient avec l'ours pour le fatiguer, d'autres partageaient les victuailles qu'ils avaient apportées, un véritable banquet ! Enfin, l'ours a commencé de vaciller, on l'a allongé sur les oreillers préparés par les enfants de l'école. Et il fallait le voir le câliner, le caresser pour

Notre association est toute petite. Elle n'aura pas fait grand-chose sans le soutien des entreprises Richard TP et SIMAE, les élèves de l'école et leurs chouettes enseignants, les commerçants et artisans de la commune, les musiciens, chanteurs, conteurs, couturières bénévoles et tous les autres habitants de Ruffigné qui nous ont prêté un peu de leur temps. **Un grand merci à eux !**

**Contact : Blandine et François Dusset
le Moulin de l'Orgerais 44660 Ruffigné
moulinaroulettes@gmail.com • 06 86 48 66 87
<https://lemoulinaroulettes.jimdosite.com>
Retrouvez nous sur Facebook**





APE RUFFIGNE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES MAGNOLIAS

Une association fondée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants



Le bureau se renouvelle...quatre nouveaux membres ont prit le relais Avec Mme BRUMEAU Audrey (Présidente), Mme RONSIN Charlene (Vice-Présidente), Mme LORAND Rita (Secrétaire) et Mr KABEYA Oliver (Trésorier)

BILAN DE L'ANNÉE 2021/2022 : UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS

Cette année encore, les nombreuses actions mises en place par l'association ont permis aux enfants de pouvoir profiter de nombreuses activités et sorties pédagogiques tout au long de l'année : participations aux séances de cinéma, classe des mers, concert, sortie à Brocéliande... Projets de l'année 2022/2023: perpétuer les traditions et continuer à innover. Les projets pédagogiques, seront encore nombreux cette année avec le spectacle de Noël, participation aux sorties tel que le cinéma, les trajets en car, les sorties scolaire, GESPAC... Afin de continuer à susciter l'intérêt des familles, nous renouveleront la kermesse et sa tombola et nous continueront les ventes de plats à emporter, gâteaux pour les gourmands... Et d'autres actions à découvrir bientôt !

LES DATES À RETENIR

Octobre : vente de gâteaux Bijou Décembre: spectacle de Noël, tombola. Mars: ventes de plats à emporter
Juin : Tombola et kermesse avec concours de palets

L'APE remercie parents, enseignants et la municipalité et les sponsors qui se mobilisent pour les différentes manifestations et vous tous qui y participez. Nous remercions chaleureusement aussi les anciens membres de l'APE pour tout le travail effectué pendant ces quelques années. Les membres de l'APE Ruffigné

BONNE ANNÉE SCOLAIRE AUX ENFANTS !



ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

La rentrée du multisport s'est effectuée le 22 septembre 2022 sur la commune de Ruffigné. Les inscriptions sont toujours liées au nombre d'enfant scolarisés sur la commune. Cette année les effectifs enregistrés sont moins importants que les années passées.

3 cours sont proposés sur la commune :

- **Jeu 16h30 à 17h45 pour les CE : 11 inscrits**
- **Jeu 17h45 à 19h pour les CM : 9 inscrits**
- **Jeu 19h à 20h15 pour les collégiens : 14 inscrits**

Sur le département de Loire Atlantique, il est excessivement rare de voir une commune de moins de 750 habitants avoir 3 créneaux de multisport. Nous avons eu la chance depuis maintenant 20 ans de les maintenir, et je souhaite qu'à l'avenir ils restent présents pour offrir aux enfants de la commune, la possibilité de découvrir et de pratiquer différentes activités sportives.

Les conditions de travail et d'enseignement dans la salle de Ruffigné ne sont toujours idéales. Mais les efforts d'investissement consentis par la commune (tapis, matériel de gym, tables de tennis de table...) permettent de travailler très correctement. Aux beaux jours, les terrains de foot, les plateaux sportifs offrent plus de possibilités. Je vous rappelle mes objectifs principaux :

- 1. Savoir vivre et savoir être ensemble.**
- 2. Découverte et apprentissage de gestes et techniques (au travers des différents cycles que nous abordons).**
- 3. Respect des consignes, de l'éducateur, des partenaires, des adversaires et du matériel.**

Le programme des stages de vacances est systématiquement mis en ligne 4 à 5 semaines avant le début des vacances scolaires de notre zone. Généralement, les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été sont systématiquement ciblées pour proposer différents stages sur le territoire.

Des événements complémentaires sont proposés :

- **Le Mondialito foot**
- **Le rugby lito (coupe de monde de rugby en France oblige)**
- **Le Raid famille**
- **Des sorties sportives (acrobranche...)**

Je profite de ce bulletin municipal pour vous informer qu'à partir du 2 janvier 2023 je ne serai plus l'éducateur sportif de votre commune. Après 24 années (et demi :D) passées à m'occuper de vos enfants, de vous-même pour les plus anciens, des différents projets construits aux cotés des élus locaux, des directeurs et enseignants des écoles, des agents et des personnels municipaux, des responsables d'associations locales, de mes collègues, je vais quitter mes fonctions fin décembre. Ce départ n'est pas dû au fait que je sois repris par la limite d'âge, mais bien que je m'oriente vers la base départementale de Vioreau. Je ne garde que de très bons souvenirs de ce quasi quart de siècle passé sur mon secteur et plus particulièrement sur la commune de Ruffigné. Je souhaitais vous remercier de la confiance que vous m'avez attribuée toutes ces années.

La continuité sera assurée dans les meilleures conditions et le département s'assurera de la qualité de votre futur éducateur sportif ou éducatrice sportive.

Merci encore !!!



LE MÉTAYAGE VERS 1750 – 1800 MÉTAYERS ET MÉTAIRES LE MÉTAYAGE ? UN BIEN ? UN MAL ?



Nous sommes en 1790. Écoutons un curé de campagne - l'abbé Berthelot de Noyal sur Brutz - prononcer un remarquable plaidoyer en faveur des laboureurs et déclarer son opposition **au bail à moitié**. Que pouvaient penser nos paysans et métayers de tels contrats et des conditions qui étaient les leurs ?

« **La manière la plus générale d'affermir la terre dans ce district, c'est de la donner ou à moitié de tous fruits ou à moitié de tous grains** ! »

Dans l'un ou l'autre cas le fermier a toute la peine, il fait toutes les dépenses et tous les frais qui sont énormes et cependant il n'a que la moitié du produit, il faut qu'il engraisse des chapons, des cochons, qu'il fournisse une quantité de beurre, qu'il fasse des charrois ou autres corvées, qu'il paye toutes les redevances féodales et les impositions publiques attachées à la terre d'où il résulte, tout calculé, que la moitié qu'il devrait avoir dans les produits de la ferme se trouve à peine réduit au quart des grains qu'il récolte et c'est de ce quart qu'il doit vivre lui et sa famille. C'est de ce quart qu'il faut payer et nourrir des domestiques et les ouvriers (manouvriers) dont il a besoin une bonne partie de l'année. C'est encore sur ce quart qu'il faut payer les réparations, les dégradations de ses charrettes, des outils, cordages et autres ustensiles.

Le paysan qui sait calculer jusqu'à un certain point, se dit à soi-même : « **Quand je me serai épuisé en travaux stériles pour moi, que j'aurai employé beaucoup d'ouvriers, fait de grandes dépenses, à qui reviendra le profit ? A mon maître seul. Je suis dupe et mes efforts ne sont point récompensés. Un raisonnement**

qui explique que le soin des bestiaux est négligé, les ensemencés ne sont ni fumés ni travaillés comme ils devraient l'être. Les récoltes ne sont point sarclées, les mauvaises semences se multiplient à l'infini et étouffent le bon grain, les terres ne produisent presque rien »

Mais y aurait-il une meilleure solution ?

« **Si le laboureur tenait sa ferme par argent, l'obligation de payer, la certitude de jouir seul du fruit de ses travaux et de ses frais l'intéresserait doublement. Son sort, sa vie, sa fortune dépendraient de l'abondance de ses moissons, des fruits de son troupeau. Le sol fertilisé triplerait bientôt la récolte**

Que proposait-il ?

Il importe donc, et au bonheur de la société, et aux progrès de l'agriculture, que les terres ne soient point affermées par moitié de leurs produits. Il serait de la sagesse de l'Assemblée nationale de rendre un décret qui prescrivît ce mode d'affermage et qui obligerait tous les propriétaires, sous peine de privation du revenu pendant le reste du bail, d'affermir leurs terres par argent et à un prix modéré

Le métayage semble n'avoir concerné que quelques grosses métairies de Ruffigné dont les propriétaires aisés, résidaient ailleurs dans leur majorité (Rennes, Châteaubriant, Rougé...).

Les bailleurs étaient sans doute en peine de trouver des candidats qui offrent des garanties suffisantes

pour régler le bail et qui auraient posséder le matériel de culture nécessaire et le cheptel correspondant à l'importance de l'exploitation. Le propriétaire se résout à donner le bien en métayage en apportant, en mettant à disposition par un bail à cheptel les animaux nécessaires, le preneur ne faisant que compléter le capital animaux (Boeufs de trait, vaches, truie et porcs, brebis et moutons...)

La majorité des autres fermes sont exploitées par leurs propriétaires ou sont louées contre un fermage fixe. Ce type de location impose moins de soucis de gestion, ne nécessite qu'une surveillance réduite et procure au bailleur un revenu régulier.

Evidemment, il peut préférer le métayage par principe car il sait qu'il profitera ainsi de gains éventuels de productivité et gardera un véritable contrôle sur les terres et sur les hommes, mais ce faisant, il en accepte aussi les inconvénients. Il doit assumer le risque d'une mauvaise récolte ou d'un revers dans l'élevage des animaux. Par ailleurs il doit apporter tout ou partie (cela varie selon les baux) du capital d'exploitation. Au point de vue relations avec son métayer, il doit exercer une surveillance accrue, sur l'intensité de son travail et sur le produit final qu'il faudra partager³

¹ La grande majorité des contrats de métayage à Ruffigné l'étaient à moitié de tous grains moulants (que l'on pouvait moudre) de toutes autres espèces de grains, des lins et chanvre et de tous fruits et même les adras.

² Une surveillance parfois mal perçue. Mais comment faire pour ne pas être grugé ? « Nous avons vu - m'a dit un témoin - notre propriétaire venir compter les petits cochons au c., de la mère, être présent en personne lors des battages, compter les pochées, évaluer le tas de grain dans le grenier être plus ou moins là lors de travaux... Point de régresser. Il gérait, surveillait lui-même, venant de la ville. Et pas que chez nous ! Il avait encore à cette époque 3 à quatre fermes, c'est dire si l'ouvrage ne manquait pas ! Une surveillance de tous les moments ! Mais y avait rien à dire ! Comment faire autrement ? »

Le métayer est-il toujours perdant ? Pourquoi s'engage-t-il ? Ce type de contrat lui ménage la possibilité de s'équiper sans immobiliser un capital important qu'il ne possède pas le plus souvent et le garantit en partie - N'est-il pas à moitié - contre les aléas de l'agriculture. En cas de mauvaises récoltes, les pertes sont partagées⁴. Autant de critères qu'il fallait bien peser au moment de la signature chez le notaire mais la nécessité pour beaucoup de retrouver une exploitation, peut expliquer les erreurs commises par certains qui « n'y arriveront pas » comme on dit !

UN CHEPTEL EN DANGER

Le métayage était une plate qui menait parfois à la ruine de familles entières. Il suffisait d'un événement accidentel pour que le métayer soit réduit à la dernière extrémité. La disparition, la mort subite au cours du bail du métayer avaient de lourdes conséquences.

On est en 1748, au village de Bonneval. Julien Harouet et sa femme décèdent tous deux d'un coup, en peu de temps. La métairie n'est plus exploitée, elle tombe à l'abandon. Loin de penser aux conditions dans lesquelles sont les autres membres de la famille dont les enfants du couple, loin de s'intéresser à leur sort, le bailleur propriétaire de la métairie » - Maître Julien Malherbe, procureur au présidial de Rennes - s'intéresse à son avoirement qui court de graves dangers et s'adresse aux officiers seigneuriaux de Chamballan pour lui permettre d'appréhender et de régler la situation.

Généralement le métayer apporte son travail et les instruments aratoires mais pas toujours les bestiaux. **Un bail à cheptel complétait si nécessaire l'équipement de l'exploitation procurant ainsi une nouvelle occasion de revenu pour le propriétaire.** Le partage des produits s'effectuait théoriquement par moitié mais là encore, les pratiques divergent en fonction notamment des apports de chacun et aussi en fonction des rapports de forces entre le bailleur et le preneur qui dans la très grande majorité des cas est en défaveur de ce dernier.

Principal problème pour Me Malherbe à Bonneval après la mort de son métayer. Récupérer le cheptel qu'il a somme toute mis en location, son avoirement, « récupérer ses billés » dirait-on aujourd'hui. Que trouveraient-ils à la métairie de Ker Gus⁴ ? Une métairie à l'abandon n'y ayant plus dans le dit lieu

qu'une fille majeure du dit feu Harouet qui est très infirme étant considérablement enflée d'hydropisie et un petit pastre⁵ âgé d'environ dix ans, les deux hors d'état de veiller et de garder les bestiaux, si vrai qu'il a déjà été enlevé la meilleure des vaches. Il y avait bien dans le dit lieu d'autres enfants d'un premier mariage de la femme du dit Harouet avec feu Jean Leparou, mais les parents ont emmené chez eux ou qui se sont retirés d'eux mêmes »

On était le 8 avril, un mois après le décès du métayer... La situation n'avait que trop duré. Me Malherbe demandait à la justice d'intervenir afin de récupérer son avoirement se montant à 226 livres sans compter les 26 livres que devaient payer les métayers pour les effouillis.⁶

Voilà pourquoi il avait demandé au procureur fiscal de Chamballan de l'autoriser à « faire procéder au prisage du peu de bestiaux qui sont encore existant sur les lieux de Kergus, de s'en saisir et en attendant que la situation s'éclaircisse d'y mettre quelque un en état de garder et de soigner les dits bestiaux et de faire les guérets et les autres travaux du dit lieu »

Trois jours plus tard, tout le monde se transportait sur les lieux. Une bonne dizaine de personnes étaient présentes y compris les représentants des enfants mineurs issus des trois mariages de Julien Harouet⁷. Et l'on procéda au prisage des bestiaux qui existaient sur le dit Kergus et dont la très grande majorité étaient propriété du bailleur. Expertisaient Pierre Martin de la Pintotais et Jean Lorand de Bonneval. On fit le tour des étables et de l'aire. Les animaux de trait étaient importants. On relevait deux paires de boeufs : **Deux boeufs de trait en poil rouge garre (54 #) - Deux autres petits boeufs, l'un en poil rouge et l'autre brun (42 #).**

La priorité était accordée au bétail de trait. Dans les deux tiers du royaume où l'on cultivait avec des boeufs, la concurrence alimentaire entre les divers types d'élevage possibles jouait à plein. C'est aux boeufs de trait qu'allait l'essentiel du fourrage récolté (paille et foin) aux dépens des autres animaux élevés (bovins, ovins) qui s'en trouvaient limité. Cette hiérarchie alimentaire explique le petit nombre de bovins qui fournaissaient à la fois fumier, viande et lait et parfois chez les plus pauvres travail.

³ Contrats agraires - Extrait de « Histoire agraire de la France au XVIIIème siècle » de Gérard BEAUR

⁴ Ker Gus : Un terme bretonnant. Ker signifiant maison. La métairie avait été apparue à un dénommé Gus ?

⁵ Un pastre. J'ai gardé les termes de l'époque où l'accent circonflexe n'avait pas encore remplacé le s. C'est un père, un berger, un bitrou, un gardien de troupeau. De la même famille on trouve : pastoureaux, la pastourelle que vous avez peut être dansée.

⁶ Que de mots avaient leur s : Chasteau-Heuard, un prestre, un costé, la teste...

⁷ Les effouillis : -Avoirement - crois* - Prisée des bestiaux : Le cheptel fourni au nouveau locataire (preneur) par le propriétaire (bailleur) est soigneusement évalué (prise). A sa sortie le locataire doit rendre un cheptel strictement équivalent (nouvelle prise). Entre temps il aura pu bénéficier du croû (les effouillis) ou le partager avec son propriétaire (à mi-croût) Julien Harouet s'était marié trois fois et de ses divers mariages, il avait eu six enfants. Autant d'héritiers potentiels que l'on retrouve à Bonneval le 11 avril, convoqués qu'ils ont été. On verra que le solde fut négatif, que de bénéfices il n'y eut rien à tirer, qu'il ne restait une fois que tout fut estimé que des dettes, le propriétaire ayant dans un premier temps « retiré ses billés » et tout ce qui lui appartenait. Les héritiers durent apurer les dettes et trouver une solution pour les deux mineurs en bas âge qu'il fallait bien élever par un moyen ou un autre.

Une mère vache au poil brun (18 #)

Une autre vache en poil châtain (15#)

Une autre mère vache en poil châtain (12#)

Le cheval était alors – avant qu'il ne supplante les boeufs à compter de la fin du 19^{ème} – employé comme auxiliaire pour le labour, le trait ou la selle. Il servait parfois de « devancier » à l'avant de la charrette lorsqu'on se déplaçait ou de cheval de relais (de devant) pour la charrie. Principale nourriture : l'avoine menue semée en mars

Une jument en poil brun (24#)

Un poulain de trois ans en poil brun (24#)

Dans une soue :

Une truie en soye blanche (7#) - Une chèvre en poil noir avec deux chevreaux (3# 10 sols)

Était venu le temps de procéder au prisage des outils « pour servir au labourage »

Une charrette avec ses ustensiles (18#)

Une charrie avec son soc, sa paire de rouelles avec un essieu en fer (4#)

Une grande vieille chaîne de fer (1# 10 sols)

Les « équipages »⁸ servent à atteler les animaux de trait

Deux équipages de chevaux, deux brides (2# 10sols) et deux jougs servant à atteler les boeufs avec leurs courroies (3# 10sols)

On avait fait le tour de la métairie. Restait à comptabiliser le tout. On trouva 218# 10 sols. L'avoirement de Me Malherbe étant évalué à 226 livres, il se saisit du tout en raison de ce qu'il avait investi. Il lui restait à trouver un nouveau métayer aux enfants et héritiers de Julien Harouet, il ne leur restait plus rien. Notre métayer avait travaillé pour rien. C'était le grand danger que présentaient les contrats de métayage. Un malheur survenait-il ? Les comptes étaient vite réglés. Il n'était rien dû par le bailleur pour le travail effectué, les améliorations apportées ou non, l'entretien des bâtiments, des terres. Qu'en est-il du produit des effouils (le veau de lait, le petit taureau qui étaient de l'année) qui devaient être partagés par moitié. Jean Harouet était redevable de 26 livres. Dans la majorité des cas, les comptes faits, le cheptel repris, la part du métayer n'ayant servi qu'à rembourser la dette, il restait encore des dettes.

A un un quart de lieue à vol d'oiseau, du côté de la métairie toute proche de l'Homme, les affaires qui se succédaient selon le bon vouloir des bailleurs Louis Drouet et Guillemette Motrel son épouse avaient tenu la métairie de 1743 à 1763. A leur décès en 1763, estimation faite, ils laissent un

passif d'une centaine de livres (actes obligatoires et diverses sommes dues par le feu Drouet).

Leurs enfants prennent la suite une fois les dettes laissées par les parents prises en compte.

15 décembre 1763, François Drouet fils et sa femme Jeanne Barat sont les nouveaux métayers. Le bail a été reconduit avec une clause restrictive « **A été convenu que les dits Drouet et femme ne jouiront de la dite métairie que tant et si longtemps qu'il plaira à la Demoiselle propriétaire, laquelle aura la liberté de les mettre dehors tous les ans même de la Toussaint prochaine en un an** »⁹

15 décembre 1765. Nos métayers n'ont pas tenu longtemps. Ils sont endettés à leur tour. Le bailleur – la dite Demoiselle – les met dehors et se paye sur « le croist ». **Pour demeurer quitte de la dite somme due (redevances de 40 livres échues à la Toussaint 1764) les sortants font un entier abandon de leur part du pargier des dits bestiaux**. Les bailleurs avaient déjà trouvé un nouveau métayer.

31 octobre 1765 : De nouveaux arrivants. Le bail est conclu avec Thomas Riolland et Françoise Pichaud pour 9 ans. C'était une métairie importante au vu du prisage des bestiaux qui se monte à 398# dont la très grande partie est propriété du bailleur. **Un cheptel important (bovins et ovins) dont un troupeau de 28 brebis ou moutons y compris les agneaux (56#) et 6 ruchées d'abeilles tant bonnes que**

mauvaises (12#). Voilà pour les propres des propriétaires. Les clauses d'entrée étaient-elles facilitées par le fait que les parts du cheptel (moitié - moitié) n'étaient pas égales. « **Les entrants n'amènent sur le dit lieu qu'une vache et une génisse pour 42#** ». Le nouveau couple entrant fera-t-il mieux que les précédents métayers ou n'a-t-il pas déjà les pieds et poings liés par le contrat qu'ils ont signé.

Les preneurs étaient-ils « étranglés » par les clauses du contrat de métayage ?

Certaines métairies n'étaient donc pas affermées par argent mais à mi-fruits. **Le bailleur propriétaire apporte le capital terres et bâtiments et une part plus ou moins importante du cheptel. Le partage des produits, des « fruits », du « croist », des « effouils » s'effectue par moitié. Généralement le métayer apporte son travail et les instruments aratoires et autres « ustensiles » Son apport en bestiaux peut varier et ne représenter parfois qu'une petite partie du cheptel, ce qui explique les différences entre divers contrats, certains comprenant bien des obligations ou clauses que devra remplir le métayer.**

C'est ainsi, dans le cas ou l'apport de l'entrant est faible, que toute une gamme de charges annexes, de prestations supplémentaires qu'on a grand soin de

stipuler dans le bail à mi-fruits, peuvent venir s'ajouter : redevances en nature (beurre, volailles, oeufs, fruits, gâteaux, cidres) voire une somme fixe (rente annuelle ou fermage en argent) et surtout charrois gratuits et parfois labours sur la retenue du maître (les propres – un champ – un jardin) – qu'il a conservés en gestion directe

Le 30 décembre 1760... Allons voir le Notaire... Nous voilà dans l'étude de Me Julien Lemaitre au bourg de Ruffigné. Sont présents Monsieur de Bonneval bailleur et Julien Mennuet laboureur preneur. On reconduit un bail précédent.

Entre lesquels s'est, ce jour, fait et est passé le présent acte de ferme à titre de moitié de tous grains moulants et de toutes autres espèces de 6 ans et 6 paraires cueillettes [...] qui ont commencé à la Toussaint dernière et à pareil jour finiront, savoir une métairie à Bonneval, telle qu'en jouit le dit Mennuet actuellement, lequel a dit la bien connaître sans en demander plus amples déboursments ni autre dénomination

- **Savoir le dit preneur s'oblige d'entretenir les maisons de couvertures d'ardoises, lattes, clous et chevilles [...]**

- **Fera le même preneur 4 journées de guéret¹⁰, 4 de blé et 4 d'avoine. Le dit preneur fera son avoine à la Saint François (4 octobre) et le blé huit jours avant ou après la Toussaint, en cas que le temps soit commode.** Les dates d'ensemencement sont importantes. L'avoine semée sera donc une grosse avoine (à la différence de la menue semée en mars-avril). Le bled, blé d'hiver et non de printemps sans doute du froment.

- En cas que le preneur n'aurait pas de cendres **pour graisser son blé noir, elle sera fournie de moitié entre le bailleur et le preneur. Ce dernier s'oblige de charroyer les dites cendres de Nort** (probablement Nort sur Erdre où les cendres devaient arriver venant de Nantes par l'Erdre et par bateau) **ou d'ailleurs à ses frais**

De l'importance des cendres. C'était un amendement très important complètement du fumier ou marnis provenant des étables. Les cendres provenaient des brûlis sur champs (écobuage lors des défrichements), du four¹¹ commun du village (partage entre tous les habitants) ou d'achats à l'extérieur.

Les cendres si importantes pouvaient faire l'objet d'un procès lorsque la propriété du four n'était pas clairement définie. **Ainsi Julien Mennuet lorsqu'il faisait cuire ne pouvait-il pas récupérer les**

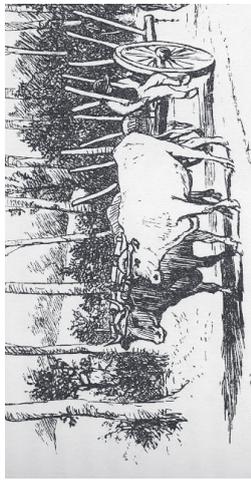
cendres du four comme les métayers l'avaient toujours fait, ce que déclare son bailleur Monsieur de Bonneval. C'est que le four serait propriété de Jean Lorand - du moins c'est ce qu'il prétend - riche propriétaire de Bonneval. Dires de l'un... Dires de l'autre. On ira en procès... Cela durera plus de six ans. Pendant tout ce temps, Julien Mennuet dut-il aller jusqu'à Nort chercher la part de son propriétaire ?

Quant aux charrois obligatoires !

Quant aux charrois auxquels les bailleurs habitant la ville tenaient beaucoup, ils étaient donc à la charge du preneur

- **Le preneur conduira tout le revenu (produits de la ferme revenant au bailleur : grains – cidres) de la dite métairie à Château briant ou aussi loin là où ils seront stockés puis vendus au marché ou à quelque grossiste**

- Fera le même preneur **2 charrois sous 6 lieues (24 km) pour le dit sieur bailleur s'ils en sont requis, sinon ils en seront déchargés pour chaque année (un charroi non demandé une année ne sera pas reporté, ne s'ajoutera pas à ceux de l'année suivante)**
- **Les dits charrois seront faits aux frais du preneur (qui devront se nourrir et nourrir leurs attelages)**



- Quant aux charrois proches... Que prévoit-on ? **A l'égard des charrois d'eau environs la maison¹², les preneurs s'obligent d'en faire pour chacun an qui sont réduits à 6 charretées en cas qu'ils soient requis par le bailleur. Fera le preneur, la moitié des charrois pour le four (épinnes, fagots, buailles pour chauffer, cendres) avec le métayer de Monsieur Malherbe.** On a vu que c'était un autre propriétaire de métairie affermée elle aussi à moitié. **Feront de plus les mêmes preneurs, 2 charrois par an à la Culais s'ils en sont requis.** Sans doute s'agit-il d'un lieu dit où les Testard de Bonneval avaient une autre métairie ou au moins une autre maison.

¹⁰ Les guérets : des terres labourées non ensemençées (littré) Ces labours resteront dans l'attente jusqu'au printemps et seront ensemençés en partie d'avoine menue, de sarrasin (blé noir)

¹¹ On n'imagine pas l'importance du four à une époque où tout le monde cuisait son pain. Celui de Bonneval était bâti sur un commun et était en indivis. Les villageois l'avaient construit, élevé de concert. La cuisson pouvait être commune et tous les villageois pouvaient y cuire. On devait se regrouper par affinité, chacun amenant son bois et emmenant ses cendres. Les métayers des sieurs Testard et Malherbe, propriétaires rernels, faisaient cuire ensemble

¹² Il s'agit de la maison domaniale ou maison de campagne du Sieur de Bonneval

De l'intérêt des deux paires de boeufs mais aussi du cheval qu'on a trouvé dans l'écurie car si par période notre sieur de Bonneval vient séjourner à Bonneval en « sa maison de campagne », il réside à Rennes avec sa famille. Comment se déplace-t-il ? Le bail présente une clause adaptée à ces contingences. **Le preneur ira deux fois avec un cheval (avec voiture) pour chacun an, à Rennes pour amener et reconduire les sieurs bailleurs.** Notre propriétaire a-t-il envie de se déplacer à moindre distance ne serait-ce que pour se détendre, rendre visite, faire le tour de ce qu'il possède, aller au marché ? **Le sieur bailleur se servira du cheval de sur la métairie quand il en aura besoin lorsqu'il ne sera point occupé au harnais (à transporter, à tirer) tout au plus à Châteaubriant.**

Mieux vaut sur le papier du notaire ne rien oublier et tous les transports sont envisagés.

- **Mènera les blateries** (les grains moulants que l'on mène à moudre) **du sieur bailleur au moulin¹³ et lui cuir son pain lorsqu'il en sera requis**
- **Mènera les ferrières¹⁴ des champs à chaque garetaison de blé noir, lorsqu'il en sera besoin.**
- **Bailleur et preneur déracineront les épinés¹⁵** (lors de l'essartement) et **réfratais** (sans doute les repousses, les jis) **de moitié.** Un tel travail non rémunéré mérite récompense **aussi le sieur bailleur permet-il au dit preneur de faire par an, du 1er mai à la Saint Michel, 6 jours de harnais soit à Châteaubriant, soit à la Mine, par intervalles.**

QUELQUES MÉTAIRES À RUFFIGNÉ

Aujourd'hui depuis les années 50 - 60, le métayage a disparu. Mais dans les années 40, un gros propriétaire résidant à Châteaubriant ne possédait-il pas encore, rien qu'à Ruffigné, cinq ou six « fermes » en métayage. Puis ce fut la fin d'une époque marquée par la vente de ces dernières. Depuis les exploitants agricoles louent si nécessaire les terres et les bâtiments (fermages à prix d'argent ou en nature) en complément de ce qu'ils possèdent en propre. Retournons en arrière à la fin du 18ème, dans les années 1750 - 1780. Grosses et moyennes métairies se retrouvent au fil des relevés notariaux de Julien Lemaitre, notaire au bourg paroissial, dont les archives consultables nous éclaireront. Deux

¹³ Les moulins. Le déplacement était assez court. Les deux moulins seigneuriaux - afféagés pour l'un celui de Pierre Blanche à vent, affirmé pour l'autre celui de Beauchêne à eau - se trouvaient dans un rayon d'un quart de lieue.

¹⁴ D'autrefois. « On menait les ferrières » De vieux paysans de la Giclaix vous auraient parlé de ce vieil usage inclus dans « les bails ». Il s'agissait de piocher la terre peu productive à chaque bout de champ - les ferrières - et de la répartir sur l'ensemble du champ... de la remonter, de la relayer disait-on. Une opération sensée se pratiquer à chaque garetaison de blé noir, c'est à dire probablement sur les terres laissées à l'automme en friches saisonnières avant d'y semer le blé noir ou sarrazin au printemps suivant.

¹⁵ **Charme des tournures usitées** : N'imaginez pas, Monsieur de Bonneval aidant son fermier, essartant pioche à la main tous les deux, déracinant de concert et travaillant la terre. Formule amusante encore. Lors de son procès avec Jean Lorand, il déclare « mettre la main à la pâte » puis qu'il déclare « cuire aidé de son fermier ». C'est Julien Menevet qui devait être content de travailler avec « Not' maître » comme on disait !

¹⁶ Le revenu annuel nous permet de chiffrer la valeur d'un champ, d'un pré, d'une ferme, d'une métairie. On calculait au denier vingt. La métairie de Jean Bouvier était estimée 1800 #

¹⁷ La retenue regroupait jardins et terres que le propriétaire ne louait pas. Il l'exploitait « en direct » mais chargeait son métayer d'effectuer tous les travaux qu'elle nécessitait. Ainsi faisaient Jean Baptiste Cheguillaume pour leurs métayers « s'obligeant les preneurs de faire avec leurs harnais de faire par chacun an et à chaque saison tout le labourage de la retenue des bailleurs sans aucun salaire » (Bail Tancenoux - J Cheguillaume - 29 septembre 1789). « s'obligeant aussi les preneurs de faire tour à tour, avec les autres métayers, tous les charrois et le labourage et autres champs pour sa retenue » (Bail métairie du bourg - Jean Bouvier - 31 octobre 1769)

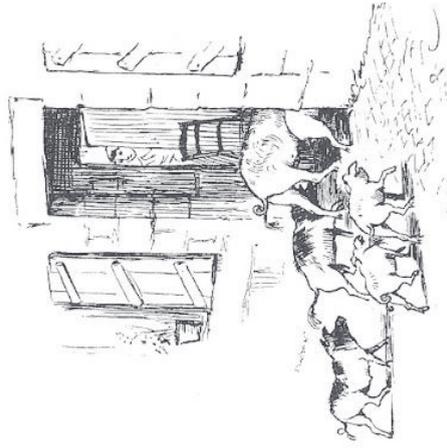
La métairie du Tancenoux

Appartenant au sieur Jean Baptiste Cheguillaume et Demoiselle Marie Bouvier¹⁸ son épouse demeurant au bourg paroissial de Ruffigné

Bail pour 9 ans du 29 novembre 1790. Preneurs : Jan Martin labourleur et Françoise Rialland demeurant la petite Souchais en Saint Aubin
Revenu annuel : 120#.

Avoirement : Les bailleurs s'obligent de fournir aux preneurs à la Toussaint de leur entrée pour la somme de 368# en bestiaux pour aider à faire valoir le dit lieu comme boeufs, vaches, taureau et génisses.

Diverses clauses particulières aux effouils des dits bestiaux sont précisées. En général les cochons faisaient partie des « bestiaux » qui étaient fournis moitié entre bailleurs et preneurs



- Ces derniers nourriront deux cochons par an qui seront achetés de moitié à la Saint Jean et partagés de même à la Toussaint de chaque année

- Les effouils seront partagés par moitié et même les cochons, à chaque jour et feste de Toussaint. Il sera acheté¹⁹ dans la première année de leur entrée un mâle et une femelle pour rapporter et des cochons en provenant, il en sera retenu deux des plus beaux aussy un mâle et une femelle pour en tenir la souche, et le surplus des petits cochons tourneront au seul profit des preneurs.
- On donne d'une main, on reprend de l'autre. En

¹⁸ Le Tancenoux était la seule métairie dont les propriétaires étaient de Ruffigné. Elle provenait de la succession de Jean Bouvier riche bourgeois-rentier demeurant au bourg. Un notable de la paroisse. Deux filles largement dotées dont Demoiselle Marie Bouvier. Elle avait épousé en 1759 Jean Lorand riche laboureur de Bonneval, veuf d'un premier mariage. Elle avait 22 ans. Son époux en avait 63. Un mariage de raison et cimentés assurément « entre « deux familles possédantes » de la paroisse. Devenue veuve, elle n'attendit pas longtemps avant de se remarier. Six mois après le décès de son époux, le 17 Juin 1763, elle épousa Jean Baptiste Cheguillaume, originaire de Treffieux, qui trouvait ainsi à son tour un bon parti bien nanti. L'âge ne comptait pas encore une fois (les nouveaux mariés avaient 20 ans de différence). Le couple s'installa au bourg et Jean Baptiste géra le patrimoine de sa femme. Point de descendance encore cette fois. Marie Bouvier décéda en 1803 à 66 ans. Quant à l'heureux époux, après avoir occupé des fonctions au sein de la nouvelle municipalité de Ruffigné (procureur chargé de défendre les intérêts de la commune puis maire à compte de 1794 succédant à Jean Hubert victime des Chouans et à Jean Faucheur) il se retira à Treffieux où il décéda en 1814 sans « Hoirs »

¹⁹ Acheter : Introduire dans le cheptel

considération de tout qu'ices derniers donneront pour chacun an, dans le mois de mai et juin et à la Saint Michel, aux Sieur et Demoiselle bailleurs, vingt livres de bon beurre en pots des Landelles qui seront fournis par ces derniers, donneront en outre pour chacun an au terme de la Toussaint le nombre de quatre chapons, de quatre poulets assez forts et ainsi continueront jusqu'à la fin du présent bail

La métairie de Chasteau-Renard^{*}

Appartenant au sieur Pissard, marchand à la ville de Châteaubriant

Revenu annuel : 200#

Preneurs : Daniel Belouard et son épouse Jeanne Gesril

Avoirement extrêmement important : évaluation du cheptel propre au sieur Pissard de 570 livres. Ce dernier est dit marchand de bestiaux. Les clauses de métayage favorisaient elles le placement de ses animaux chez son métayer ?

Autre placement du même type : **Pierre Martin, propriétaire demeurant à Châteaubriant met à disposition des métayers un cheptel évalué à 547# qu'on a détaillé : quatre boeufs, un cheval, un jument, trois mères vaches, une génisse et un taureau.**

Plusieurs métairies situées à la limite de Rougé - Bonneval

Au sieur Testard de Rennes

Bail du 30 octobre 1760

Revenu annuel : 100#

Cheptel : Apport de 278# par le bailleur et 14# par le preneur

Nombreuses clauses particulières en particulier au niveau charrois

- Métairie dite de Kergus à Bonneval : Au sieur Malherbe de Rennes

Parts inégales au niveau avoirement, le propriétaire ayant apporté un capital cheptel de 226# et le métayer 15#

- Métairie de l'Homme appartenant en 1743 au sieur Joseph Brunel de la Gaudonnais et à Demoiselle Marie Gosnelle.

De père en fils : en 1763 le propriétaire est noble maître Pierre Marie Brunel (fils) sieur de la Salverte demeurant en sa maison de la Hamonais du Rocher en la paroisse d'Eancé

Reconduction d'un bail le 2 novembre 1765

Preneurs : Thomas Rialland et son épouse Marie Rialland

- **Métairies de la Loutrais.** Deux métairies appartenant à la famille Ballays Divers baux à ferme

• **Pour la première métairie en 1760 :**

Preneurs : Julien Peslerbe laboureur et Perrine Bicot. Le décès du métayer avant la fin du bail de 9 ans entraîne l'arrivée de nouveaux entrants

Revenu annuel estimé à 92#

Un bail reconduit six ans plus tard

Le trois février 1766, le sieur Victorien Ballays mari et procureur de droit de Demoiselle François Feré demeurant au faubourg de la Torche près de Châteaubriant, paroisse de Saint Jean de Béré afferme, loue et baille pour le temps de 9 ans et neuf parfaites cueillettes et entières jouissances qui ont commencé au jour et feste de Toussaint dernière, à Julien Peslerbe laboureur et Perrine Menet sa femme, ensemble demeurant au village de la Loutrais paroisse de Ruffigné, évêché de Nantes, présents et acceptant, scavoir le lieu et métairie de la Loutrais, lequel lieu les dits preneurs ont dit bien connaître pour en avoir joui pendant un an et sans en demander plus ample débournement à charge aux mêmes preneurs d'en jouir en bons ménagers et père de famille

Suivent divers recommandations et obligations, communs à tous les baux et affermage, relatifs à l'état des lieux, des bâtiments, qu'ils devront rendre après les avoir entretenus à leur sortie en bon état, dans l'état trouvé à leur entrée. **Laisseront aussi à leur sortie les dits Peslerbe et femme tous les foin et pailles de sur le dit lieu bien et dûment aoustés* et engrangés dans les endroits ordinaires et accoutumés, et les marnis en monceau comme il en sera dressé l'état²⁰. Les dits preneurs s'obligent de payer pour chacun an la moitié de tous les devoirs seigneuriaux, l'autre moitié sera payée par le dit Sieur Ballays de même que le vingtième que ce dernier paiera seul [...] Restait à fixer le montant du revenu annuel en argent de la dite métairie « à la somme de quatre vingt douze livres et à signer l'acte notarié « les dits Peslerbe et femme ont dit et déclaré ne savoir signé et l'ont fait signer à leur requête à Jean Rabu présent »**

• **Pour la seconde métairie en 1767 :**

Preneurs : Romain Rabu et son épouse François Bicot. Le décès de Romain Rabu en 1773 entraîne un état des lieux, l'estimation et une évaluation des diverses sommes dues et des dettes des métayers. Devenue veuve de Romain Rabu, Françoise Bicot exploitera, aidée de ses grands enfants, la métairie

jusqu'au terme du bail.

LA PROPRIÉTÉ... LES PROPRIÉTAIRES DE LA LOUTRAIS.

La proximité de la ville de Châteaubriant explique la forte implantation de familles bourgeoises (sieurs et demoiselles) qui disposent de métairies qu'ils font valoir. Ces propriétaires tout en vivant de leurs revenus, sont aussi notaires, avocats, procureurs, greffiers, chirurgiens, rentiers...

Les relevés des rentes de 1732 et de 1768 attestent de l'étendue de la mesure de la Loutraye et de la Morinaye et de la présence de ces hobereaux qui ne résident pas mais qui afferment soit des terres individuelles soit des métairies « embétaillées » On ne peut tirer de règle générale relative à la propriété du sol mais la terre n'appartenait pas qu'aux privilégiés de la noblesse et du clergé. Les seigneurs n'étaient plus propriétaires de la majorité des terres même s'ils détenaient toujours des droits sur la totalité. Bourgeoisie et paysannerie détenaient une bonne part du foncier. Depuis près de 200 ans ces transferts étaient continus et il existait un véritable marché de la terre qui favorisait les plus riches. Le relevé des rentes dues à la seigneurie de Rougé par les tenanciers (ceux qui détiennent) de la mesure de la Loutrais nous en donne un aperçu.

Le nombre de propriétaires « bourgeois » ou de leurs héritiers est élevé. On relève en 1762, le sieur Testard de Bonneval, les héritiers de Maître Louis Lusse, le sieur Martin garde naturel de la fille de son mariage d'avec Demoiselle Marie Journiaux de la Baudoussais, Maître Jean Bernard procureur à Châteaubriant, Maître René Malherbe avocat au parlement de Rennes, les enfants du sieur Dubrel du Chatelier, les enfants des sieurs et demoiselles de la Gaudonnais, de la Dame Le Ray de la Hurlaye héritière de la Dille de la Lezerie, le sieur Blouin prêtre chapelain de la chapellenie du pré Rochereul, Messire Jean Dupin diacre et une trentaine de paysans laboureurs, dont Jean Lorand de Bonneval propriétaires ou fermiers ou métayers détenteurs de biens propres qu'ils ont achetés ou dont ils ont hérité²¹.

Faisons connaissance avec les Ballays détenteurs de deux métairies à la Loutrais

Une famille bourgeoise où l'on retrouve notaires, avocats, procureurs et chirurgien. Pour se différencier, ils font suivre leur nom de la propriété, de la maison, du petit manoir qu'ils possèdent ce qui n'est pas un titre de noblesse. Il en est ainsi des Sieurs comme des Demoiselles et Dames. Ainsi les deux métairies de la Loutrais sont elles la propriété

²⁰ La motte de marnis... Le tas de fumier que les preneurs reconnaissent avoir trouvé à leur entrée « Une motte de soixante dix huit pieds de tour, de deux pieds 7 pouces de hauteur lesquels ils laisseront autant à leur sortie, lequel marnis sera fait le vingt du mois d'aout de leur sortie »

²¹ Bourgeoisie ou Noblesse... La particule de. Tout au long du siècle, au fil des achats de propriétés (manoir, les propriétés firent suivre leur nom du lieu dit où ils résidaient. Une marque qui ne relève pas de la noblesse. Tous ces sieurs (Mon sieur et non seigneur) et dames ou demoiselles se dotèrent d'une particule : de Bonneval, de la Bainguenais, de la Baudoussais, de la Gaudonnais, de la Hurlaye e.t.c... qu'on troublait pas de mentionner dans tous les actes.

La première - celle de Julien Peslerbe - du sieur Victorien Ballais et de dille François Ferré La seconde - celle de Romain Rabu - du sieur Jean Victorien Ballays de la Hardouinière et de son épouse Dlle Anne Françoise Guérin de la Bainguenais²²

Peut-on dire que ces propriétaires de métairies sont deurs en affaires ? Détenteurs d'un capital important (métairie et cheptel) ils sont attentifs à leurs droits (le bail à moitié les précise) mais multiplient les divers avantages en nature qu'ils exigent de leurs métayers qui n'en peuvent mais...

Au fil des divers baux.

Les nombreuses clauses particulières alourdissent les charges du preneur et diminuent d'autant ses disponibilités et ses revenus propres. C'est à la lecture des contrats notariés que l'on découvre ces prestations supplémentaires qui viennent s'ajouter au montant principal du bail : beurre, volailles, oeufs, productions diverses de la métairie, voire une somme fixe supplémentaire et surtout charrois et transports gratuits, sortes de corvées qui rappellent le système féodal auxquelles les métayers sont astreints.

Que dire du travail supplémentaire sur « la retenue » du maître. Autant de contraintes mal supportées par le métayer et de privilèges que s'accorde le propriétaire » **Nourrira le preneur, de vert et de sec, pour le sieur bailleur, une vache (non comprise dans le cheptel d'entrée) qu'il nourrira avec les sennes.**

Belle vacherie dirait-on aujourd'hui ! Il n'est pas question de partager la vache ni même le fumier de la vache car le preneur fournira de la litière pour mettre sous la dite vache et le fumier sera pour graisser le jardin du bailleur

Disposant de sel à bon marché, grâce à l'exonération de la gabelle, on salait le beurre et on le conservait en potées (des Landelles). Une façon de faire qui a longtemps perduré et qui était alors le seul moyen de stockage et conservation de longue durée. **Donnera le preneur 35 livres de beurre poids de 24 onces, par chacun an, sans compter le coin de beurre²⁴ qui sera fait du revenu des vaches lors de la semaine de la fête de la Trinité.**

Autre redevance particulière : le gâteau des Rois que certains maîtres exigeaient qu'on leur portât. Passe encore de le manger ensemble en nature mais le sieur Ballais, à défaut de le déguster, exigeait « à chaque fête des Roys la somme de 20 sols pour le gâteau »

Relevé de prestations particulières que l'on retrouve dans les baux des métairies du Tancenous, de Château-renard, de Bonneval, de la Loutrais et autres. Que de choses à « mener ! »

- Conduite de la moitié des cidres façonnés et faits par les preneurs, jusqu'à la demeure du bailleur à Châteaubriant.

- Conduite de 8 barriques de cidre à Châteaubriant ou autres endroits sous deux lieues sans espoir de salaire que la nourriture de bouche

- Conduite des moitiés des blattéries : grains moulants, lins, chanvres après qu'ils aient été façonnés à la demeure du bailleur

- 4 charrois par an soit de vin ou de cidre. Chaque charrette n'excedera pas 3 barriques à prendre à Bonneuvre ou ailleurs dans la limite de deux journées de boueufs de distance

- Mènera les blattéries du bailleur au moulin et lui cuira son pain.

- Fera avec leurs harnais chaque saison tout le labourage de la retenue des bailleurs sans aucun salaire (à l'exception des animaux et des hommes nourris par le bailleur).

- Labourera tour à tour avec les deux autres métayers de Jean Bouvier tous les champs de sa retenue - 10 charretées de terre pour le rétablissement de la maison de la retenue

- A-t-on besoin de cendres pour amender ? Pour le graissage du bled noir, la cendre sera fournie de moitié par le bailleur mais le preneur s'oblige de la charroyer de Nort ou d'ailleurs. Si certains charrois exigeaient plusieurs journées, la distance maximum était parfois envisagée (deux charrois sous six lieux) d'autres étaient plus courts mais l'obligation restait. La portion de hommes du Bailleur conduite à son pressoir à Bel Air depuis Bonneval

- Que de charrois prévus toujours à charge du preneur ! « Pour les charrois relatifs aux environs de la maison, pour raccommoier les chemins du dit lieu, six charretées, le bailleur fournira un homme »²⁵

²² Reconnaissances que ces « particules » permettaient de distinguer les membres d'une même famille, hommes comme femmes. Ainsi découvre-t-on les divers Ballays frères sœurs ou oncles et tantes vivant vers 1750... 1780. Ils se disaient Ballays de la Rollandière, de la Renaudière, de la Hardouinière, de la Charpenierie, de la Huchetière et tenaient beaucoup à cette dénomination qu'ils s'étaient octroyée

²³ Le beurre comme les chapons, les poulets faisaient l'objet de livraisons à des dates précises : à la Magdeleine, à chaque terme de la Toussaint, dans le mois de mai ou de Juin, à Saint-Michel. Si le nombre de chapons et de poulets tournait autour de 4, 5 ou 6, les livres de beurre variaient beaucoup en fonction du nombre de vaches comprises dans le bail à cheptel : 20 livres de bon beurre... 15 livres de beurre en pots de Landelles... 36 livres de beurre poids de 24 onces... 35 livres de beurre pour chacun an sans compter le coin de beurre chez certains...

²⁴ Le coin de Beurre : De quoi s'agissait-il ? C'est le premier contrat de métayage où je trouve cette clause. C'était un usage ancré depuis longtemps dans certaines contrées et provinces. Ainsi le sieur de Gouberville en Normandie était-il tout heureux de recevoir le 1er février 1562 « un coin de beurre frays » que lui apporte le susceptible d'en traiter l'amitié. Deux siècles plus tard, loin des cadeaux, c'était une d'une semaine particulière, celle de la fête de la Trinité. Un cadeau obligatoire, une redevance exceptionnelle. La plupart des contrats précède la provenance des pots utilisés. Il s'agit du village des Landelles, village de potiers de la paroisse d'Erbray.

²⁵ Étaient prévus à Bonneval des charrois provenant de la mine... S'agit-il de pierres provenant d'une carrière ou des mines de fer proches, aux environs de Languedun, de Perouse et du Bois Louel qui servaient à remblayer chemins et cours ?

Comment s'assurer que le métayer entretiendra la métairie et essaiera d'en tirer le meilleur profit pour le bailleur ? La menace d'être mis à la porte à la Toussaint suivante avant la fin du bail... Une véritable épée de Damoclès ! ?

- Auront les preneurs un valet pour aider à faire le dit lieu et métairie âgé de moins de vingt ans Maître Chollet demeurant à la ville était-il désireux d'aller en campagne ?

- « S'il a besoin d'un cheval pour y aller, il pourra le prendre sur le dit lieu et pour cet effet les preneurs seront tenus d'en avoir un en état.

- Et les fruits ? Étaient concernés les pommes, les poires, les châtaignes et généralement tout fruit qui croîtra sur le lieu

Le dit sieur de la Cathelinays aura des pommes sur les lieux pour sa provision - il s'agit de « pommes à garde » et par toutes préférences de celles de Reinettes. Amateur de poires, il fait son choix. Également des poires de Messire Jean quand il y en aura ainsi que des poires de Rougeot

- Une clause particulière relative aux animaux provenant du crois

Ne pourra le preneur vendre les bestiaux qu'en présence du sieur bailleur ou gens de sa part, lesdits bestiaux il sera responsable hors (sauf en cas) de mort naturelle. Les pertes accidentelles étaient donc à charge du métayer mais parfois réparées à frais communs (à moitié), à condition de fournir la preuve de la mort de l'animal. Dans le cas des ovins le prix des peaux devait être employé à remplacer la bête morte.

- Haro sur les bêtes au sauvages... La crainte des loups. Une formule habituelle relative aux loups se retrouvait dans les contrats de l'époque concernant l'élevage (métayage, marché à vaches ou autres, location de bétail). Toute faute ou négligence du preneur pouvait entraîner de lourdes conséquences. **Ils devaient avoir soin d'hyverner, de garder et de faire pacager les bestiaux qui leur étaient confiés. En cas qu'ils arriveraient de mourir de mort accidentelle ou d'être mangées du loup faute d'être gardées, les preneurs en répondront personnellement mais aussi bien entendu qu'en cas qu'elles arriveraient de mourir de mort naturelle, les preneurs ne seront tenus d'en répondre que de la moitié de l'estimation**²⁶

AVEC LES MÉTAYERS DE LA LOU TRAIS

Le village est relié aux villages environnants par un ensemble de chemins existant toujours et les villages de Bonneval, l'Homme, la Pintotais, la Cour Barat, la Morinays formaient un ensemble homogène au point de vue géographique. Soulignons l'importance des ruisseaux de la Pintotais et de Beauchêne coulant dans une petite vallée bordée de petites hauteurs

²⁶ Les loups couraient-ils encore la campagne ? Présentaient-ils encore un danger ou cette vieille formule était-elle encore usitée en cette deuxième moitié du 18ème... à la mode d'autrefois pour se couvrir au cas où ? L'élevage avait toujours payé son tribut au loup, et la proximité des forêts (dire que nos éleveurs étaient bien placés à la Haute Ville, la Forgerais, l'Entrehaie et autres villages en lisière de la forêt de Tilly) renforçait les risques encourus.

dont les fonds humides sont en prées ou prairies. Fin 18ème, un village qui regroupait plusieurs fermes et métairies et qui, près de deux cents ans plus tard, a conservé sa structure originelle

Tous les tenanciers pour les terres qu'ils possèdent ou exploitaient relèvent de la mazure de la Loutrais et la Morinays dépendent de la seigneurie de Rougé et de la baronnie de Châteaubriant

Première métairie à la Loutrais appartenant aux Ballays, celle tenue par Julien Peslierbe et Perrine Mennet **« chargés d'en jouir en bons ménagers et père de famille »** En premières noces, Julien Peslierbe originaire de Saint-Aubin avait épousé Rose Navinel de la Hâtais le 30 juin 1740. Les enfants se succèdent : Pas moins de 9 en une douzaine d'années à la Hâtais puis à la Giclais où le couple a affirmé vers 1753. Son épouse Rose Navinel étant décédée fin août 1755, Julien chargé d'enfants se fiance fin septembre et épouse Perrine Mennet de la Giclais à la mi-octobre 1755 moins de deux mois après le décès de sa première femme. On continuera à tenir ferme à la Giclais pendant une dizaine d'années. La famille s'agrandit toujours. Les enfants du premier lit et du deuxième lit cohabiteront. Pour la Toussaint 1765, on quitte la Giclais pour la Loutrais où l'on a trouvé à louer une métairie à moitié, une des deux propriétés des Ballays

Un bail classique qu'on signe en février 1766 quatre mois après l'entrée dans les lieux. Qu'en est-il des bestiaux ? **« lesquels ont été fournis de moitié entre eux et se sont trouvés montés en prisage à la somme de 260 livres lesquels seront partagés par égales portions à la fin du présent de même que les effouils des dits bestiaux seront partagés de moitié »** ? Ce bétail est l'objet de l'attention toute particulière du bailleur qui précise que **les preneurs ne pourront en vendre ni échanger sans la participation ni le consentement du dit sieur bailleur.**

Les métayers devront mettre en valeur de nouvelles terres et on précise lesquelles et dans quel état elles se trouvent **« S'obligent les dits preneurs d'aider à faire les fossés à neuf de la pièce du champ Veron en jaunaye et pasture. Chacune des deux parties s'engageant à fournir un homme pour clore cette dernière »**

On rendra la métairie dans l'état où on l'a trouvée. **Ainsi du marny (fumier) dont ils ont trouvé à leur entrée une motte contenant 78 pieds de tour et 2 pieds 7 pouces de hauteur lequel en laisseront autant à leur sortie, lequel marny sera fait le 20 du mois d'août**

Le chaume ou gled restera sur pied attendu que les preneurs l'ont fauché à leur entrée

Les bâtiments seront entretenus, **le preneur s'obligant d'entretenir la maison du dit lieu et de mettre la pluie hors attendu qu'ils l'ont trouvée en pareil état**

Les hayes des pièces et jardins retiennent l'attention des deux parties. **Ils les laisseront dans l'état qu'ils s'en seront servis attendu qu'à leur entrée les réparations des dites hayes ne leur ont point été faites mais ils seront néanmoins tenus de faire les dites hayes dans les endroits où ils émonderont le bois par chaque an.** A propos des bois émondables, **ils ne le seront qu'une seule fois pendant le cours de la présente ferme (9 ans) sans précipitation ni retardement de sève et sans attendre la dernière année de leur sortie.**

Comment éviter que le preneur ne profite de la situation ? Comment assurer l'avenir en protégeant les pousses ? On le précise. **Le preneur aura droit à une émonde infructueuse que désignera le propriétaire, chaque année, mais en compensation il élèvera les jeunes chênes qui se trouvent dans les hayes.**

Ce bail de 9 ans signé en 1765 ira-t-il à son terme ? Julien Peslierbe perd sa seconde épouse moins d'un an après leur arrivée à la Loutrais, Perrine Mennet décédant en octobre 1766²⁷.

En 1760 - 1770, dans le même village

En 1767, la demoiselle Ballays veuve Guérin possède la seconde, une belle métairie au vu du prisage du cheptel dont ont disposé les métayers Romain Rabu et son épouse Françoise Bicot lors de leur entrée.²⁸ La mort de Romain Rabu en août 1773, il a 45 ans, met un terme à un parcours difficile. Il laisse six enfants mineurs dont la tutelle est accordée son épouse. Premier problème important : les comptes de la métairie. Les Ballays ont trouvé un autre métayer qui prendra à la toussaint toute proche. On quitte après avoir évalué le cheptel.

En 1767, l'appart des bailleurs avait été évalué à 395 livres **« pour le cheptel qu'elle avait fourni à feu Romain Rabu »** Un avoir important. Avalait été mis à disposition du métayer 2 paires de boeufs, un cheval, un bouvard, 5 vaches diverses, 2 veaux, une chèvre. Six ans plus tard, on dresse un nouvel

²⁷ La branche Peslierbe restait présente à la Loutrais. Lors de la vente aux enchères des effets et meubles dépendant de la succession de défunts Romain Rabu et Françoise Bicot en 1781, à la Loutrais, on retrouve comme acheteur d'un mauvais broc en fer pour 4 sols et d'un rouet avec 8 fuseaux pour 37 sols, un Pierre Peslierbe

²⁸ Au fil des locations de petits propriétaires, de fermiers ou de métayers : Le ménage Rabu-Bicot avait débordé en ferme à la Giclais, village d'où était originaire Romain. Françoise Bicot étant de la Loutrais, d'une famille ayant du bien. A la Giclais, on fait d'abord valoir des biens Rabu pendant cinq à six ans. Le couple de 1750 à 1767 aura 12 enfants. Les 5 premiers naissent à la Giclais. En 1756, on déménage et l'on se retrouve en ferme au Boissais où l'on restera une dizaine d'années. Nouveau déplacement et on se retrouve à compter de 1767 à la Loutrais où l'on « prend » une des deux métairies Ballays. Pendant une vingtaine d'années, le notaire Julien Lemaître, résidant au bourg paroissial, n'avait pas chômé et il avait eu à traiter bien des affaires où l'on retrouve notre couple : Partages d'héritages de la branche Bicot, ventes d'héritages qui en provenaient, vente d'une pièce de terre à la Giclais, vente d'une quantité de terre à la Loutrais, bail à ferme à la Giclais des terres qu'ils ont laissées lors de leur départ en contrepartie de dette et d'un contrat de constitut... On vendait beaucoup, notre ménage avait-il du mal « à joindre les deux bouts » ?

²⁹ Ces actes notariés que l'on retrouvait dans toute succession ne s'intéressent qu'aux biens meubles et il n'est jamais fait état des autres biens tels que maisons, pièces de terre et autres propriétés qui relèvent d'autres procédures

³⁰ Les poux du bled noir. Il vient d'être récolté puis il a été battu. Reste à le purger de ses poux. Purger, ce que l'on a longtemps pensé, consistait-il à éliminer les pucerons, charançons et autres insectes ? Non ! Il s'agit de séparer la balle des grains avec un cribre.

état. En décembre 1773, le bétail est évalué à 526 livres. Le bailleur ne pouvait que reconnaître les qualités de son métayer qui avait fait fructifier les apports de de 1767

Est-ce ce une des raisons pour lesquelles la veuve Françoise Bicot est reconduite. Elle ira au terme du bail tout en exploitant les quelques terres dont elle a hérité. On reste donc à la Loutrais et les divers actes de la succession nous permettent d'avoir une idée des conditions dans lesquelles elle se trouvait à la fin de sa vie ayant à charge six enfants dont les aînés sont en âge de travailler.

De succession en succession

En 1773, la mort de Romain Rabu ayant fait son oeuvre, on procède d'abord à l'inventaire des meubles et

effets de la communauté de feu Romain et Françoise à la requête de cette dernière, tutrice.²⁹ **« Françoise Bicot nous ayant déclaré qu'elle nous avait bien présenté tout ce qui appartenait au ménage, qu'elle affirmait ne pas en connaître d'autres de la dite communauté, ne posséder ni or, argent, monnaie, et qu'il n'a rien dû à la communauté, »** On aurait pu penser que la succession serait positive et que Françoise Bicot et ses enfants disposeraient d'un capital de sortie. Mais les dettes de la communauté envers la demoiselle Guérin pour charrois, rentes à seigneurs, débits divers et redevances en nature qui n'ont pas été fournies s'élevaient à 179 livres. Des dettes donc qui grèvent lourdement le capital. Sans doute les réserves de céréales que contient le grenier

- 8 boisseaux de froment prisés 56 livres - 9 livres

- 5 boisseaux d'avoine prisés 16 livres et le cochon dans sa soue prisé 27 livres permettront-ils de voir venir ? »

Huit ans plus tard, nous voilà toujours à la Loutrais. Françoise Bicot vient de mourir laissant deux enfants mineurs qui vivaient avec elle. Nouvelle succession à régler. Le notaire Julien Lemaître du bourg faisant pour Maître François Bernard sieur de la Terterais (c'est déjà lui qui avait officié en 1773) greffier de

la baronnie, s'était transporté jusqu'au village de la Lourtrais en la maison et demeure de François Bicot, sur l'avis qu'on lui avait donné du décès de cette dernière arrivé depuis quelques jours. Le sujet de son transport sur les lieux : **opposer le sceau et les armes de la seigneurie sur tout et chacuns des meubles de la dite défunte pour la conservation des biens des mineurs et d'autres à qui ils appartiendraient.** Et notre notaire de dresser un état de tout ce que contenait la maison, de tous les meubles et effets qui m'ont été apparus par la dite mineure et que j'aye pu remarquer » Le tout en présence de Marguerite Rabu, une des deux mineures, qu'il charge « d'en faire bonne garde et de les représenter si elle en était requise. Et d'apposer le sceau et les armes de la baronnie sur le manteau de la cheminée n'ayant trouvé aucun meubles qui fermaient de clef »

C'est un intérieur simple de paysan composé d'une pièce et d'un petit cellier, où l'on retrouve les meubles que l'on a rencontrés lors de l'inventaire précédent en 1773 et qui étaient restés en possession de la mère qui en avait l'usufruit. Entrons dans la maison. **Un lit haut de bois de chesne et cerisier garni de deux ballières (ballines) et d'une paire de rideaux de toile de brin**

Un marche pied de bois de cerisier (pour monter dans le lit)

Un coffre de pareil bois de cerisier dont la saiture est détachée.

Ces deux meubles servent à entreposer pour le premier plusieurs mauvais linges comme coiffes chemises et autre mauvais linge et pour le second quelques guenillons et sept pièces de gros fil. **Une table menuisée de bois de cerisier, une mette (maie) ou huche de bois de cerisier, un banc à s'asseoir de bois de chesne, trois chaises jonchées.**

Un bois de lit fait en forme de couchette sans aucune garniture dans lequel il y a une mauvaise ballière

Restent les ustensiles de la vie courante : **une crémailière, une marmite de fonte et un pot de terre, une pierre à galette, un trois pieds, un homme galette de bois, une poêle à frir, une petite poelette d'airain, un dressoir, une assiette d'étain, un plat et une assiette de terre et ce qu'il y a de potterie et de cuillers de bois.** On a vu qu'il existait une réserve de fil dans le coffre de bois, on trouve pour broyer le lin deux broyes et **aussi un rouet et un travail pour filer**

Derniers ustensiles : **une painne de terre à faire la lessive et une buée.** On n'oublie pas de porter à l'inventaire **la meule à bras à bled noir avec sa pouquerie qui se trouve chez François Legéard** Quelques outils : **un pic pierrier** (une pioche), **une pelle à bêcher, une fourche de fer, deux crocs à marny et un broc.** Quels vêtements portaient François Bicot ? Qu'a-t-elle laissé comme hardes ? **Une mauvaise jupe de serge brune, trois chemises,**

environ une douzaine de coiffes de toile blanche et de brin, trois mouchoirs de coton. Autant de hardes qui ne seront pas mises en vente et que se partageront ses deux filles Marguerite et Michelle, **deux mineures à pourvoir d'un tuteur** a noté le notaire.

Les affaires ne traînèrent pas. Une semaine plus tard, François Legéard et Thomas Rialland, à la requête de François Rabu le tuteur des deux mineures et de Pierre Rabu agissant pour son frère François Rabu le jeune et les quatre derniers enfants des défunts, dressaient un inventaire et prisage – en présence de Maître Bernard greffier – de tous les meubles et effets qui se sont trouvés dépendre de la dite succession. **Le dit prisage s'est trouvé porter sauf erreur à la somme de 34 livres 3 sols.** On était le 1er septembre. Le 6 suivant, avait lieu la vente aux enchères du tout. Une bonne quinzaine d'acquéreurs dont la grande majorité payèrent comptant, ce que note dans la marge le greffier. Preuser une semaine plus tôt, Thomas Rialland était le crieur. **On vendit le tout pour 68 livres 15 sols** relèvent d'autres actes à l'exception des hardes de la défunte qui restèrent à Michelle, une des mineures.

UNE VENTE AUX ENCHÈRES.

Les ventes aux enchères étaient courues. Aussi celle qui se déroula en septembre 1781 à la Lourtrais vitelle une forte assemblée se réunir. On mettait aux enchères les effets et meubles de feu Romain Rabu et François Bicot. C'était l'occasion pour la majorité des enchérisseurs de se procurer toute une gamme d'outils, meubles, objets divers. Outre les habitants de la Lourtrais, on était venu de tous les villages environnants. On vendit tout à l'exception d'un bois de lit qui était chez Jean Legéard mais qui était si mauvais que personne n'avait voulu l'acheter de même que les hardes et linges de la défunte François Bicot qui ne trouvant pas preneur restèrent à Michelle Rabu, une des enfants mineurs.

Pourquoi le plus gros acheteur était-il Pierre Rabu, l'aîné des enfants de la défunte qui s'était porté acquéreur de quelques belles pièces : une maie-huche (4 livres 2 sols) un marche-pied de bois (7 livres 10 sols) un vieux coffre (4 livres 2 sols) sept pièces de gros fil (deux livres 2 sols) et un mauvais chaudron (1 livre 10 sols). Pourquoi n'eut-il à payer finalement que 12 sols 6 deniers sur les articles qu'il avait fait valoir ? C'est qu'il avait avancé plus de 18 livres pour les intérêts d'un Constitué (d'un emprunt) qu'avaient souscrit les défunts et qui étaient dus – dans la succession – par les héritiers. Ainsi en achetant avait-il été remboursé de ce qu'il avait déboursé et qui lui était dû par la succession ! Quant à notre crieur Thomas Rialland, il regagna sa métairie en emportant quelques achats : deux crocs à marnis (à fumier) pour 19 sols, une mauvaise poêle à frir pour 6 sols.

RETROUVONS JEAN CUDESSOT ET SES HISTOIÈRES

avec qui on a fait connaissance dans le bulletin municipal de 2021. Jean Cudessot avait constaté que décidément sa patronne, la mère Bicerou n'avait point de chance. C'était au tour au tour de sa patronne d'être frappée !

La v'a cor' malade et point facile avec ça ! Et de mau'vais pail' (mauvaise humeur) qu'elle était ! Elle ronchonne tout l'temps. C'est un vrai chamaraouau' (personne qui est toujours de mauvaises humeur). C'est le sang qui la domine. Il faut bien dire qu'elle a aussi une espèce de charnas (excroissance de chair) sur la poitrine c' qui la rend de mau'vais pail. Elle y met des emplâ't' de guimauve et de guérit-tout, Elle a les nerfs plus forts que l'sang et pis son r'tour d'âge lui a tombé dans les yeux. Vaudrait bien mieux qu'elle eut ein' meilleur' santé. Mais la misère n'est pas toujours à côté des portes : elle est souvent d'dans.

S'il n'y avait eu que la mère Bicerou de malad' mais v'la le gas Jean malade à son tour d' la faute à à ein' bronchit' dont y n'arrivait pas à s' débarasser ! On allit chércher le méd'cin au bourg. Y vint et y m'fit mêt't' des catapiasses de moutarde³¹ sur la poitrine mais ma teuguerie (ma toux) avait bein du mal à passer. Je créyis (je crus) meinne rend' mes poumons par morclaw (par morceaux). C'est-y les catapiasses (cataplasmes) ou la p'tit' boutaille de remèdes que j'avais pèyé bein cher qui me r'mirent d'aplomb ? Mais y fallut du temps !

Et s'il n'y avait eu que ça !

Mais v'la le feu dans le pailler du voisin

La s'mène dernière, le feu s'est bouté dans l'paillé à Jélien Pivert

La semaine dernière, le feu s'est déclaré dans le pailler à Julien Pivert

à l'aw'r'bout du vilajj. Tout a brûlé et l'hangar aussi

à l'autre bout du village. Tout a brûlé et le hangar aussi où qu'il serré sa herquaille

où qu'il serrait (entreposait) sa herquaille (objets, outils de peu de valeur, instruments inutiles)

Il n'est rein resté qu'une vieille beursoule qu'il a pu r'tirer d'la fumée

Il n'est rien resté qu'une vieille brouette à fumier...

C'est un d'ses kenlaw' qu'a mis l'feu en jouant

avec des allumettes.

C'est un de ses enfants qui a mis le feu en jouant avec des allumettes.

M'est avis – j'sé pas pu fin qu'un auw'te – qu'les gens

M'est avis – je ne suis pas plus intelligent qu'un autre – que les gens

n'devrè pas laissè traîner d'qu'ay su' les tab' non pu.

ne devraient pas laisser traîner de quoi sur les tables non plus

Et pis que les paillé et les meules de fain, et les barges de fagots

Et puis que les paillers et les meules de foin et les borges de fagots

devrè être chommés par derre les mésons du queuté opposé au vent

devraient être dressés par derrière les maisons du côté opposé au vent

et cor' qu'on ne devrait point les met' à touche

et qu'en plus on ne devrait pas les mettre à touche

J'ai été aidé au feu à Pivert, malgré que depé

quéque temps, J'ai été aider au feu à Pivert bien que depuis quelque temps

y nous dégrignait, rapport à la patronne qu'y jalousait

Il disait du mal à propos de la patronne qu'il jalousait pasqué fèsé pu d'beurre que li. Y disé qu'on l'avé fait enguenawdè

parce qu'elle faisait plus de beurre que lui. Il disait qu'on l'avait fait ensorceler

et j'ter un sort sur son bestial

et jeter un sort sur ses bêtes

et un tas d'auw'tes histouères qui n'ont ni queue ni tette

Et un tas d'autres histoires qui n'ont ni queue ni tête. C'est-y d'not faite si sa mètèyèr' ne sait point

baraté ? Est-ce de notre faute si sa mètèyèr' ne sait point baratter

Comment se protéger ? Rien de tel que le sel... Les pongnées de sèl (les poignées)... Comme

précautions?³² Un bouchon de meslier à la porte du tail' ?

Y zont fait j'rè du gros sel devant les échallé d'leu

prées Ils ont fait jeter du gros sel devant les échalliers de leurs prées

³¹ La moutarde dont on obtenait une farine après avoir moulu les graines avait des propriétés médicinales. En médecine la moutarde était utilisée en soins externes uniquement (cataplasmes, bains, sinapismes) pour soigner, les congestions pulmonaires, les bronchites, névralgies et douleurs rhumatismales. Si vous avez été soigné par votre grand-mère, vous avez sûrement connu les cataplasmes qui marquaient l'étape nécessaire pour dépasser toutes les bronchites difficiles de notre enfance. Ce n'est pas un remède désuet. Si la bronchite revient vous embêter cette année, préparez-vous un bon cataplasme à la moutarde. Il était plus simple d'aller chercher en pharmacie les sinapismes dont on avait besoin et une marque est toujours bien connue même si ce n'était pas toujours drôle, c'est que ça chauffait dur ! «Le Rigollo» est toujours utilisé chez l'aïeule comme décongestionnant au cours des affections respiratoires banales comme le rhume, la toux, la bronchite, ... Administré par voie cutanée, il a une action de type réulfisif. Veillez tout de même à ne l'utiliser que sur un adulte car vos enfants en plus de ne pas apprécier son odeur, risquent de se brûler, leur peau étant plus fine et fragile que celle d'un adulte.

³² Point facile de lire le patois avec ses intonations et ses mots bizarres ! Peu d'entre nous le parlent encore ! J'ai préféré vous traduire ce que voulait dire le gas Jean !

pour empêché les garaw' d'attiré l'heure à leur baratt.

Pour empêcher les sorciers d'attirer le beurre à leur baratte

Son parent qui reste à queuté d'cheu li, mit un bouchon d'meslier

Un parent à lui, qui habite à côté de chez lui, mit un bouquet de meslier

à la porte du tail à ses vaches pour chassé l'sort et à la porte du tail à ses vaches pour chasser les sortilèges et i' fit des croûés avec du sël et en j'it dans son puits

Et il fit des signes de croix avec du sel et en jeta dans son puits.

Min tout çà n'leur sert de rein, vu qu'c'est des halefessié

mais tout ça ne leur a sert à rien vu que ce sont des mauvais ouvriers

qui n'sont bons qu'à abeyié de lain, l'cul dans l'pailler.

Qui ne sont bons qu'à râler de lain le cul dans le pailler

A propos du sël, on a vu que c'était bon mais les marrons aussi ! La mère Biceréu y eut recours.

Elle n'en sort point d'ses maladies, ses humeurs ont bien changé même qu'elle est d'vne un vrai chamaraouw'. Elle a envoyé Zidore qui li est **bein rigoustin** (toujours de bonne humeur) qu'ri (quérir) **des marrons dans l'avenue de la Garene et elle les a mussé** (ramassés, cachés) **dans la pochette de son jupon, du côté d'ises douleurs.** Y paraît qu'ça y fait et qu'y a **bein des bon-nens gens qui en portent comme ça dans leur's hainnes** (habillements, vêtements, culottes)

Avec Jean Cudessot et la mère Biceréu qu'étaient bein malades **faisons le tour de tout c' qu'ils ont pris, de tout c' qu'ils ont essayé comme r'mèdes sur les bons conseils du «guérit-tout» ou du méd'cin**

***Le Pouliot** est une variété de menthe. Il combat la toux sèche et dégage les voies respiratoires. Il est utilisé dans la prise en charge de la coqueluche, des bronchites,

* **L'herbe à Robert** : C'est un gérianium rouge dont toutes les parties de la plante sont utilisées grâce à la présence de certains composés - dont on ne savait rien à l'époque - censés régénérer le sang ou soigner les maux liés à la circulation sanguine. Ayant vaillamment résisté à l'épreuve du temps, ses vertus thérapeutiques sont encore exploitées aujourd'hui en herboristerie et en phytothérapie

* **Le pas d'âne ou pas de cheval ou tussilage.** Une plante ressemblant au pissenlit: dont les feuilles avaient la forme du sabot de ces animaux. En infusions permet de soulager la toux, l'asthme, les bronchites, les affections respiratoires, les trachéites. Autant de « simples », de plantes médicinales dont

beaucoup connaissaient les effets sans pour cela avoir

besoin de faire appel à un sorcier. En tisanes, en infusions... En décoctions de tilleul, de camomille, de verveine. En applications sur les plaies pour les cicatriser... On savait faire ! Et ça se transmettait de mère en fille !

***L'armoise** soulageait les pieds fatigués de voyageurs.

***Le lys** soignait les blessures de serpent et les brûlures. Un souvenir : Attention à la queue de votre chien qui peut renverser la casserole d'eau chaude devant le feu de cheminée. Sa journée terminée, en attendant la soupe, mon père « les pieds au feu » se chauffait. Belette, notre chienne, en faisait autant. La *Via* qui se lève... et v'la la casserole renversée et l'eau chaude qui ébouillante les pieds de mon père... Je revois ma mère - j'avais 6 ans et c'est un des seuls souvenirs d'elle que j'ai - sortir un bocal du placard, en retirer des fleurs de lys et les appliquer sur les brûlures de mon père qui était assis sur une marche de l'escalier et qui gueulait ! Quant à Belette, elle s'en était tirée sans dommage et « n'avait pas demandé son reste » ! Mais était-ce bien des fleurs de lys qui avaient macéré ? N'était-ce pas plutôt **le millepertuis**, émoullit, adoucissant et cicatrisant, dont l'huile rouge était renommée pour le traitement des brûlures, des douleurs articulaires, des contusions. On comprend pourquoi on le nommait «guérit-tout»

***La verveine** soignait les pustules.

***La sauge** était d'une renommée proverbiale : son nom vient du latin *salvare* qui signifie guérir, sauver, on en avait toujours dans son jardin.

***La joubarbe** qui a disparu de nos jours des vieux murs et des toitures, encore appelée **artichaut des murailles ou barbe de Jupiter**, qui avait le pouvoir de détourner des maisons la colère des dieux de la foudre.

***La sure ou sureau** dont la fleur séchée et bouillie était un remède fort prisé pour les maux d'yeux mais pour qu'elle ait toute sa vertu, il fallait qu'elle soit cueillie le matin de la Saint-Jean «avant le soleil levé»

Nous autres enfants, on en faisait des **pétouères** (pétiores). Un jouet fait d'un fragment de tige de sureau, vidé de sa moelle, dont le tube bouché d'un tampon de filasse humide (la filasse ça ne manquait pas) s'emplit d'air en soufflant dessus. Un second tampon, poussé par une tige rigide (une baguette de noisetier emmanchée) comprime l'air et le fait éclater au moment de la sortie du premier tampon

***L'herbe de la Saint Jean.** Le bouquet (la botte d'herbes) fera-t-il de l'effet ? C'est que les herbes de la Saint Jean au nombre de sept - Jean ne les

connaissait pas toutes (armoise, lierre terrestre, mille-feuilles, mille-pertuis, joubarbe, glaieul, sureau). Elles permettaient de faire face aux petits maux de tous les jours voyaient leur potentiel et leur effet augmenter si

elles étaient récoltées le matin de la Saint Jean, à la rosée. La Saint Jean ? On y'était ! A la fin Juin... Tout était donc pour le mieux !

Rien ne valait quand même quelques remèdes vendus en pharmacie ou chez Daligault. S'il avait ouvert le Journal ou le Courrier de Châteaubriant, Jean Cudessot aurait trouvé de quoi se soigner et où les trouver

« **La jouvence de l'abbé Soury** » **Contre les jambes lourdes et toutes les maladies de la femme**³³ (Publicité parue dans « *le Courrier de Châteaubriant* » en 1929)



Chez M et Mme Daligault

³³ L'abbé Soury fabriquait des remèdes à base de plantes médicinales à partir du milieu du XVIII^e siècle, la jouvence appelé initialement Tisane des deux abbés était fabriquée sous forme de sirop à partir de 1895. Ce médicament contient des extraits de plantes qui ont un effet protecteur sur les vaisseaux sanguins. Il est traditionnellement utilisé dans le traitement symptomatique des troubles en rapport avec une mauvaise circulation veineuse tels que les jambes lourdes.

³⁴ Le tilleulier. Ainsi appelait-on l'arbre dont on cueillait les fleurs et les branches. Le cerisier, le pêcher, le noyer, le framboisier, le cassillier (cassis) donnent tous des fruits d'où leur nom. Un joli mot d'enfant au C.E. 1, pour qui « Le chêne c'était le glandier ! »

« **Le sirop Roche de mon enfance** »... En a-t-on bu !

Contre la grippe et la toux... A base de **thiocol**... Un mot bien savant ! On n'en savait rien du tout mais c'était bon ! Tout ça était marqué sur l'étiquette qu'on ne lisait pas ! C'est un antiseptique pulmonaire employé « avec succès dans la Phtisie pulmonaire, les bronchites, rhumes, influenza ». Bon pour plein de choses et sucré ! Les sirops ! Quelle panacée !

A DÉFAUT DE PHARMACIEN, ON ALLAIT CHEZ L'HERBORISTE

Les jardins d'autrefois étaient essentiellement des potagers et on y trouvait peu de simples ou de plantes

médicinales. On connaissait **la menthe** en tisane, fraîche ou sèche, en cas de mauvaise digestion, de ballonnements, de fatigue dit-on. Au moins ne pouvait-on se tromper, son parfum entêtant permettait de la reconnaître entre toutes. Mais la plus connue et la plus couramment utilisée : **le tilleul** dont les fleurs gardaient toutes leurs qualités pendant un an. Le « tilleulier »³⁴ était courant. L'infusion des fleurs de tilleul favorise toujours l'apaisement et l'endormissement agissant sur l'insomnie et les troubles du sommeil. Une bonne recette, une infusion de fleurs de tilleul, 30 minutes avant le coucher.

En dehors des «sorciers», si l'on en croit Jean Cudessot, les connaisseurs étaient rares. Des moines, y'en avait plus ! Mais les bienfaits de « la jouvence de l'abbé Soury » étaient connus alors comment faisait-on ? On allait voir un herboriste qui avait pignon sur rue et dès les années 30, on s'adressait à M. Daligault, place Saint Nicolas, à Châteaubriant



Des plantes médicinales en tisanes, il n'en manquait pas ! «Daligault et ses bocaux» vous aidait à résoudre bien des problèmes. Il n'était ni médecin, ni pharmacien mais herboriste comme son enseigne «Herboristerie moderne» et les placards publicitaires dans le Courrier de Châteaubriant l'annonçaient. C'était un homme sûr ! «N'oubliez pas que vous avez un spécialiste-herboriste qui est qualifié pour vous conseiller l'emploi de telle ou telle plante» (Courrier du 3/01/ 1930)



La santé par les plantes... Malades ! Revenez aux méthodes des plantes. Pénétrez-vous de ceci : «Nos aïeux vivaient très vieux et n'employaient que des plantes contre leurs maux.Votre spécialiste herboriste est qualifié pour vous conseiller l'emploi de telle ou telle plante. Dans votre intérêt, n'achetez vos plantes que chez l'herboriste. Elles sont toujours fraîches »

Mais Les «PLANTES» n'étaient pas la seule spécialité de «Daligault» comme on disait, au vu de la grande plaque qui ornait sa devanture que complétaient ses encarts publicitaires dans les journaux du Pays. Les hernieux, les malades du dos... étaient invités à se munir de bandages, de ceintures ventrales... Pour les femmes, gaines et bas à varices permettaient de régler des problèmes. Voyiez-vous mal ? On vous promettait la vue pour tous, des lunettes et l'exécution des ordonnances de Messieurs les oculistes, la fourniture de lunettes et les réparations si nécessaires. N'auriez-vous pas confiance ? **Soyez rassurés si vous consultez Monsieur et Madame Daligault - Herboristes de première classe, orthopédistes, bandagistes, opticiens - ils vous recevront dans leur cabinet spécial (consultation et application) tout étant fait sur mesures.** Un dernier conseil «Méfiez-vous des soi-disant spécialistes qui ne sont que de vulgaires marchands qui vous mentent expressément et qui vous volent sans scrupules. Adressez-vous à des praticiens expérimentés qui connaissent les déformations de l'organisme humain, approuvés et diplômés par des médecins spécialistes de Paris»

M. Daligault était bien connu des Ruffignolais. N'avait-il pas une ferme à Chérel ? Était-ce lui ou son fermier qui élevait des cochons ? N'avait-il pas fait construire une très longue rangée de soues à

31 Extrait d'article de Claudine Luiz, docteur en pharmacie et botaniste et de 250 plantes médicinales de France et d'ailleurs - Editions Terre Vivante »

cochons couverte de tuiles et toujours debout ? Du moderne dans les années 30 - 35 ! Nul doute qu'il n'ait utilisé dans son élevage - un aliment dont il faisait la publicité - au cas où ses animaux auraient eu «le mal de pattes». Vous les guérez avec «PORNICEOL» produit indispensable pour la faiblesse des os, un produit qui tout en renforçant l'ossature augmentait l'appétit (Courrier de Châteaubriant du 15 mars 1930)



Et aujourd'hui comment peut-on faire ?
Se soigner par les plantes n'est pas nouveau !
 En effet, l'usage de plantes médicinales remonte à l'Antiquité et, au Moyen-Âge, ces plantes, appelées « les simples », étaient cultivées dans les jardins des monastères et utilisées pour leurs différentes propriétés. Cette médecine naturelle connaît d'ailleurs un regain d'intérêt et le métier d'herboriste est de retour... Sédatives, stimulantes, vulnérinaires, antiseptiques, anti-inflammatoires... Autant de plantes qui peuvent soigner toutes sortes de petits maux. Pourquoi ne pas les cultiver au jardin ?

Des plantes pour apaiser les maux de l'été
 Sous la forme d'infusions, de décoctions ou de macérations elles soulagent le corps des ampoules, des piqûres, des coups de soleil et autres désagréments estivaux
 Elles sont toujours de bon secours. Peut-être ne soignent-elles pas, reconnaissent certains, mais elles soulagent au quotidien contre les douleurs, la fatigue, le stress et bien d'autres choses ! Encore faut-il trouver le produit adapté !

De bon conseil, cet article de Ouest France du 18 juillet 2021³⁰. On y trouvera quelques recettes bénéfiques à partir de plantes courantes qui fleurissent dans beaucoup de jardins et j'y ai retrouvé le remède dont

30 Extrait de « 250 remèdes naturels à faire soi-même et de 300

s'était servie ma mère voilà bientôt 80 ans, pour les jambes de mon père. On préconise toujours une huile solarisée de millepertuis. «Remplissez un bocal de fleurs jaunes, ajoutez de l'huile végétale. Laissez au soleil au moins vingt et un jours et utilisez cette macération pour régénérer la peau»

Autant de remèdes simples qui ne nécessitent qu'une bonne préparation... Avez-vous mal aux jambes après une bonne marche ? « Trempez vos pieds dans une infusion de menthe poivrée. Versez l'eau chaude sur la plante, ajoutez un peu de gros sel, laissez mariner et refroidir et trempez les pieds quelques minutes ». Vous avez des ampoules. Pour les soigner, infusez du tilleul, fleurs et branches ou du thym et immergez vos ortels deux fois par jour.

Et les petits coups de soleil ? Le choix ne manque pas ! Coupez une pomme de terre en deux, grattez l'un des côtés et frottez la chair humide sur la peau rougie et la douleur devrait s'atténuer. Même résultat avec des rondelles de concombre ou une tranche de tomate.

Des « remèdes de bonne femme » aurait-on dit dans le temps. Mais si ça soulage ! Et les piqûres d'insectes ? Une compresse de vinaigre soulagera. C'est connu et vieux comme le monde ! Avez-vous essayé avec une feuille de plantain avec laquelle vous frottez la piqûre ? L'effet calmant agit en quelques minutes. Et les démaquillons ? Les crèmes en pharmacie et les prescriptions de votre docteur sont les bienvenues mais les infusions de tilleul ou de lavande posées en compresses calment aussi.

Les verrues ? Comment enlever une verrue ? La pomme de terre crue est un remède grand-mère connu depuis la nuit des temps et qui permettrait de « brûler » naturellement les verrues plantaires. Il suffit de découper une tranche de pomme de terre crue et de la frotter sur la verrue pendant quelques minutes deux à trois fois par jour. Des connaisseurs en plantes vous conseilleront

L'herbe aux verrues - dont le nom savant est la chéloïde. C'est une plante commune qui possède un suc orange très efficace. Pour l'utiliser, il suffit de casser la tige de la plante et de laisser sortir une petite quantité de suc. Puis on tapote la verrue plantaire avec ce suc. Et ça marche vous diront les utilisateurs

Attention ! Un bon conseil. « Savoir reconnaître les plantes, cueillir les bonnes espèces aux bons endroits, cela s'apprend ! » Ne vous lancez pas sans en connaître l'utilisation. Si les végétaux communs de votre jardin (tilleul, menthe entre autres) ne posent pas de problème, dans la nature, ce n'est plus pareil ! Si Jean Cudessot était cor' là, sans doute à défaut d'aller voir un sorcier, un toucheur de feu - y'en a cor' - il nous dirait de passer chez l'herboriste - ça ne manque pas non pu - et que de toutes façons, maintenant chez le pharmacien, tu trouves de tout ! A bon entendeur salut !

NOTES
 « Dans un café » de Edgar DEGAS



Chez nous, à la campagne, on ne connaissait point l'absinthe, ce poison qu'était si bon, mais en ville il faisait des ravages. Comme petite liqueur chez nous ? Du rhum ou de la goutte (elle faisait plus de 60°) dans un petit verre... ou en rincette... L'absinthe n'avait pas que des défauts et elle était utilisée pour chasser les vers. Si la « Fée verte » a été tellement prisée par les artistes au XIXème siècle, c'était justement pour sa capacité à exciter la sensibilité conjuguée aux effets de l'alcool (dont le taux atteignait 72° !)

Fascinante et redoutable, elle a inspiré et influencé de nombreux peintres dont Degas, Manet, Toulouse-Lautrec. Tantôt « fée », tantôt « atroce sorcière », celle que l'on invoquait aussi sous le nom de « Notre-Dame de l'oubli » impliquait des rites de dégustation qui en faisaient une « herbe sainte aux pouvoirs extraordinaires et aphrodisiaques ».

Boisson nationale en 1880, l'absinthe sera victime de son succès. Les effets ravageurs de la consommation de liqueurs de mauvaise qualité lui vaudront d'être interdite en 1915 mais la plante continuera d'être employée pour ses propriétés anti-inflammatoire, désinfectante ou encore comme vermifuge notamment contre les oxyures

Et le sirop typhon ? Un sirop qui n'a jamais existé mais dont les auditeurs de la radio d'il y a 50 ans se souviennent. C'est en 1969 qu'était sortie sur les antennes une chanson de Richard Anthony. Les couplets exposaient quelques « cas cliniques » censés démontrer l'efficacité redoutable du médicament en question <https://www.youtube.com/watch?v=fr-YwTtkhSwA>



« Buvons, buvons, buvons Le sirop Typhon, Typhon L'universelle panacée, eh ! Eh A la cuillère Ou bien dans un verre, Rien ne pourra nous résister »

Vous pouvez chanter à défaut d'y goûter !

Cherchez dans vos albums

LA CLASSE 43

Ils avaient 20 ans. Et étaient nés en 1923... Ont-ils passé le conseil en 44 ou début 45 ?

Au 1er rang : Louis Guérif (Bretais) - Louis Hubert (Gicquelais) - Raymond Fauchoux (Maisons Neuves) - X - Claude Guérif (Bourg) - Pierre Boulet (Gégaudais) - Alexis Dufourd (Loutrais)

2ème rang : Edourd Rault (Bourgneuf) - Roger et Prosper Daguin ((l'Homme) - X - Raphaël Boutin (Gégaudais)

Autres conscrits (X) nés en 1923 qui peuvent être sur la photo Alexandre Guérin (Pérouse) - Fernand Chailleux (Entrehaie) - Marcel Lanoé (Bonneval) - Germain Gicquel (Grétaudais)



Les voilà partis nous dit l'Écho paroissial
 « Au cours de l'année 1945, douze jeunes gens ont quitté leurs familles et leurs champs pour accomplir leur service militaire
 • soit en garnison dans la la métropole
 • soit dans les Armées d'occupation »

A compter de 1945, et la victoire des forces alliées à la fin de la deuxième guerre mondiale (39 - 45), l'armée française - troupe d'occupation - gère en Allemagne une zone aux limites mal définies, la « zone française en Allemagne ». Elle a pris en charge la vie professionnelle et quotidienne de tous ceux et celles dont le séjour Outre-Rhin est lié à notre propre présence en R.F.A. : cadres militaires et civils, familles, jeunes du service national. Plus d'un million de jeunes gens y feront leur service militaire en République Fédérale. Parmi les premiers, certains appelés de la classe 43.

ENFANTS DE CHOEUR du « dimanche » en 1946 - 1947

Du temps de l'abbé Joseph ROBERT à Ruffigné

Quel « décorum » lors de la grand messe du dimanche. Dans le chœur, face à l'autel, deux bancs accueillent 5 ou 6 choristes de part et d'autre. Ajoutons deux autres agenouillés au pied de l'autel chargés de quelques tâches particulières en particulier en semaine lorsqu'ils « répondaient » la messe du matin. Il fallait être debout de bonne heure ! Le Maître de cérémonie lors de l'office du dimanche ? C'était Roger Rabu (2,4) avec sa soutane violette et son daquir qui « régentait » la petite bande en surplis blanc et soutane rouge. Il s'en souvient encore.

Au 2ème rang : Joseph Hervé (bourg) - Robert Etienne (Bonneval) - Pierre Bréhier (Chérel) - Roger Rabu (Gicquelais) - Georges Duchesne (Bel Air) - Bernard Hurel (Bourgneuf) - Maurice Chauvin (Bourg)

Au 1er rang : Georges Boucherie (la Grée) - X - Louis Rabu (Grand Boissais) - Marcel Robert (La Moulerie) - René Breton (Bourg) - Pierre Chouin (Foultrie) - Paul Renaud (Bourgneuf) - Jean Peslerbe (Bourg)

Choristes nés en 1934... 1935... 1936 et 1937 pour les plus jeunes



Renouvellement chaque année et arrivée de nouveaux choristes

Sources : l'Écho paroissial du 1er janvier 1948

Personnel de l'église

Curé : M. l'Abbé Joseph Robert né en 1899 à Cholet (Maime et Loire). Ordonné prêtre le 15 juillet 1927, installé curé de Ruffigné le 26 septembre 1943, l'abbé Louis Trigodet étant parti à Soudan

Sacristain : Jean Guérif.

Chantre : François Hamon.

Chaisières : Mmes Léa Guérif et Jeanne Martin

Enfants de Choeur :

Joseph Hervé - Michel Bonnier - Maurice Chauvin - Paul Renaud - Jean Peslerbe - René Breton - **Marcel Robert** - Louis Rabu - Pierre Chouin - Bernard David - Bernard Daguin - **Jean Hervé - Jean Marie Renaud** - Claude Guérif - **André Lainé** - Louis Lefeuvre et **Maurice Peslerbe**

Plus de 75 ans plus tard **certain**s s'en souviennent encore

Quelques temps forts à retenir en 2023

Janvier

- ♦ **Lundi 9** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 23** Rando Comité des Fêtes(PS)
- ♦ **Dimanche 29** Galettes des Rois Football (GS)
Réveil de l'Ours

Février

- ♦ **Lundi 6** Rando Comité des Fêtes
AG CUMA

Mars

- ♦ **Samedi 4** Repas à emporter des chasseurs
- ♦ **Lundi 6** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 20** Rando Comité des Fêtes

Avril

- ♦ **Samedi 01** Repas ASR
- ♦ **Lundi 03** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 17** Rando Comité des Fêtes

Mai

- ♦ **Lundi 01** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Samedi 08** Tournoi Foot des jeunes à St Aubin
- ♦ **Sam. Dim. 13 & 14** Ball Trap
- ♦ **Lundi 15** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Jeudi 18** Tournoi Foot Seniors
- ♦ **Lundi 29** Rando Comité des Fêtes

Juin

- ♦ **Lundi 12** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 26** Rando Comité des Fêtes

Kermesse ?

Juillet

- ♦ **Samedi 01** AG ASR
- ♦ **Lundi 10** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 24** Rando Comité des Fêtes

Août

- ♦ **Lundi 16** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 21** Rando Comité des Fêtes

Septembre

- ♦ **Lundi 04** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Samedi 16** Concours de Palet ASR
- ♦ **Lundi 18** Rando Comité des Fêtes

Octobre

- ♦ **Lundi 02** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 16** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 30** Rando Comité des Fêtes

Novembre

- ♦ **Lundi 13** Rando Comité des Fêtes
- ♦ **Lundi 27** Rando Comité des Fêtes

Décembre

- ♦ **Lundi 11** Rando Comité des Fêtes

Le Mot du Député

En juin dernier, je rendais mon écharpe de maire de Saffré pour endosser celle de député. Désormais, tout en gardant une forte proximité avec vous, sur le terrain, c'est aussi à Paris que je porte la voix des ruralités actives. Je siége à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales.



Les premiers mois de mon mandat ont été marqués par les conséquences visibles du réchauffement climatique, le contexte incertain en raison de l'inflation et des prix inouïs de l'énergie, des inquiétudes liées aux services publics ...

Je fonde la suite de mon mandat sur une méthode qui a toujours été la mienne : l'écoute, la contribution et la participation ouverte. Car ces combats pour l'avenir, nous devons les mener ensemble, à tous les niveaux.

Mon équipe parlementaire, Nadine Lucas, ma suppléante et moi-même nous tenons donc à votre disposition pendant les permanences, les réunions publiques et par l'ensemble des moyens habituels. Vous avez également la possibilité de suivre mon actualité via les réseaux sociaux et en vous abonnant à mon Fil'Actu.

Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées pour nous contacter et d'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

Jean-Claude Raux

Facebook : @JClaudeRaux

Twitter : @JeanClaudeRaux

Instagram : @jeanclauderaux_

Fil'Actu sur inscription à permanence@jeanclauderaux.fr

Mail : permanence@jeanclauderaux.fr

Téléphone : 02 49 86 00 05

Dates de mes permanences : www.jeanclauderaux.fr

Jean-Claude RAUX

DÉPUTÉ

des ruralités actives

6^{ème} circonscription de LOIRE-ATLANTIQUE